

Damir Al-Watan

Conscience de la Patrie



L'Autorité de Contrôle Administratif / L'Académie Égyptienne de Lutte Contre la Corruption

Centre de recherche et d'études pour la prévention et la lutte contre la corruption

Troisième numéro, Décembre 2022



2023

L'Académie Nationale de Lutte contre la Corruption
félicite le grand peuple Égyptien
à l'occasion de la Nouvelle année

Conscience de la Patrie

Damir Al-Watan

Troisième numéro, Décembre 2022



Un magazine culturel périodique
publié par :
l'Académie Égyptienne de Lutte Contre la
Corruption
Préparé par :
Le Centre de recherche et d'études pour la
prévention et la lutte contre la corruption

Général / Amr Adel

Président de l'Autorité de Contrôle Administratif
Président du Conseil d'administration
de l'Académie

Supervision générale

Premier Sous-Secrétaire Khaled Abd El-Rahman

Président adjoint de l'Autorité de Contrôle
Administratif pour les affaires de l'Académie
et la coopération internationale et membre du
Conseil d'administration

Rédacteur en chef

Sous-secrétaire Dr. Mohamed Salama

Directeur de l'Académie
et Rapporteur du Conseil

a contribué à la Rédaction
Brigadier/ Sherif Ramzi

Conseiller média:
Dr. Sami Abdel Aziz

Conseiller de presse:
Ahmed Ayoub

Graphique:
Mostafa saeed



الإصدار الرقمي الإلكتروني
باللغة العربية

Digital Edition
English Version

L'Édition Numérique
Version Française



"La corruption accompagne le terrorisme, et l'objectif de l'État égyptien est de lutter contre la corruption et de ne donner qu'aux personnes honnêtes et sincères la possibilité de travailler pour ce pays qui n'a besoin que de travail "

**Président
Abdel Fattah El-Sisi**

Lors du Forum Mondial de la Jeunesse



Bâtiment de l'Autorité de Contrôle Administratif dans la capitale administrative

CONTENU



Bataille de Sensibilisation contre la Corruption

Général / Amr Adel

Président de l'Autorité de Contrôle Administratif

12



Lutter contre la corruption en temps d'urgence et de crises

Sous-secrétaire Dr. Mohamed Salama

Rédacteur en chef

14

Les efforts de l'Académie Nationale en quelques mois



24



36

Efforts internationaux de Lutte contre la Corruption



Unité de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

La stratégie de l'Égypte pour lutter contre la criminalité la plus grave au monde

Le juge/ Ahmed Saeed Khalil

16



Le rôle de l'Etat et la conscience de la patrie

Prof/ Dr. Achraf Al 'Araby

20



Le droit égyptien et la sauvegarde du fonds public

Premier sous-secrétaire/ Hicham Hussein

22



Le peuple au cœur de la lutte contre la corruption

Mme/ Cristina Albertin

28



Les contributions égyptiennes au développement du continent africain

L'ambassadeur / Hicham al Moqawwad

30



Sélection de l'Autorité de Contrôle Administratif en tant que président de la l'Union des Autorités africaines de lutte contre la corruption

Sous-secrétaire / Dr. Khaled Saeed

32



Changements climatiques.. Egypte : Faire face aux défis majeurs .. investir les opportunités prometteuses

Dr/ Inas Abou Taleb

38

Le Processus de Khartoum

Face aux crimes de la migration clandestine

Dossier du numéro

40



Les Moyens innovants de la mise en œuvre de la loi contre la migration clandestine

L'ambassadeur/ Ihab Badawy

44



La nécessité d'une coopération internationale (Le cas de l'Autriche)

Mme/ Martina Berger

46



Le premier numéro du magazine Conscience de la Patrie a été publié en tant que premier numéro culturel spécialisé dans le domaine de la lutte contre la corruption et des sciences connexes



Le numéro documentaire du magazine Conscience de la Patrie a été publié comprenant les Actes de la neuvième session de la conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption à Charm el-Cheikh (ville de la paix) pendant la période du 13 au 17 décembre 2021



Le deuxième numéro du magazine Conscience de la Patrie a été publié comprenant un ensemble de dossiers importants, à savoir :

- Stratégie, Sécurité Nationale et Gestion de crise
- Cadre réglementaire et juridique de lutte contre la corruption
- Éthique et compétences en leadership
- Gouvernance et utilisation des données et informations



Plus d'informations sur le Président de l'ACA

Et la marche de donation continue Le Contrôle Administratif célèbre la passation des pouvoirs de l'Autorité

Le Ministre Amr Adel reçoit la présidence de l'Autorité de Contrôle Administratif du Ministre Hassan Abdel Shafi Ahmed, ancien président de l'Autorité



Le ministre Amr Adel détient les pouvoirs de l'Autorité de contrôle administratif en succession au ministre Hassan Abdel Chafy Ahmad l'ex- chef en présence des dirigeants et membres de l'Autorité selon la tradition de la passation des pouvoirs de l'Autorité. Dans son allocution, le général- Major Hassan Abdel Chafy Ahmad a exprimé sa gratitude pour sa présidence de l'Autorité et ce qu'il a ressenti des efforts déployés par ses fils qui s'acquittaient de leurs fonctions avec sérieux et honnêteté afin de sauvegarder les potentiels de la patrie et préserver les fonds publics. Le ministre a également exprimé ses remerciements à son excellence le président égyptien Abdel Fattah Al Sissi pour la confiance qui lui est accordée en vue d'assurer au cours de la période précédente le commandement de l'Autorité avec son rôle vital dans le renforcement des institutions de l'Etat égyptien et de lui permettre de continuer à servir la patrie dans un autre poste grâce à sa nomination conseiller à la présidence de la République.

Pour sa part, le Ministre Amr Adel, président de l'Autorité de contrôle administratif, a exprimé ses profonds remerciements à son excellence le Président Abdel Fattah Al Sissi de l'avoir investi de sa chère confiance en le nommant à la tête de l'Autorité. Il lui a réitéré son engagement à faire tout son effort pour soutenir l'appareil administratif de l'Etat, de préserver le potentiel du pays et de poursuivre la marche du développement. Vers la fin de la cérémonie, il a décerné au Ministre Hassan Abdel Chafy Ahmad l'écusson de l'Autorité en signe de reconnaissance et d'appréciation de ses efforts dans divers domaines durant son mandat comme président de l'Autorité, tout en lui souhaitant un grand succès dans sa nouvelle mission en tant que conseiller à la présidence de la République sur décision du Président.

Les festivités marquant cette cérémonie ont pris fin par la prise d'une photo commémorative avec les dirigeants et le personnel de l'Autorité.



Bataille de Sensibilisation contre la Corruption

Général / Amr Adel

Président de l'Autorité de Contrôle Administratif

Les efforts de l'État égyptien dans le domaine de la lutte contre la corruption et ses effets négatifs s'étendent sur de nombreuses décennies, cette idée s'est cristallisée à l'ère moderne avec la Révolution de juin de 1952 comme un résultat inévitable de la mise en œuvre de ses objectifs. Les années soixante du siècle dernier ont vu la création et la réorganisation de nombreuses entités travaillant dans le domaine de la lutte contre la corruption sous toutes ses formes financières, administratives et autres, à travers des organes de surveillance publics et spécialisés, l'Autorité de Contrôle Administratif a été créée en 1964 en vertu de la loi n° 54 pour lui donner de larges pouvoirs afin de lutter contre les crimes de corruption et faire face aux pratiques de corruption à travers «la recherche et l'investigation des carences dans le travail et la production, y compris la détection des défauts des systèmes financiers qui entravent le bon fonctionnement des appareils et la suggestion des moyens de les éviter.



Un signe lumineux dans l'histoire de la patrie

Le 30 juin 2013, le peuple égyptien a dû franchir une nouvelle étape dans l'histoire de la patrie, où une nouvelle ère a commencé basée sur les principes de divulgation, de confrontation, de travail et de sacrifice, qui se sont stabilisés et développés sous le président Abdel Fattah al-Sissi depuis que le peuple l'a choisi et l'a délégué pour déraciner le terrorisme odieux et aller vers la modernisation et le développement dans tous les domaines en espérant un avenir meilleur pour notre chère patrie l'Égypte.

L'État égyptien a mis en œuvre de nombreuses stratégies dans divers domaines selon une approche scientifique et objective et inclus parmi ses principes et objectifs la promotion de valeurs anti-corruption telles que l'intégrité et la transparence, la valorisation de l'intérêt public et la lutte contre la discrimination, ce qui renforce le travail des organes de l'État pour lutter efficacement contre les pratiques de corruption afin d'atteindre sa position méritée et appréciée dans la région arabe, le continent africain et même au niveau international, qui a été approfondie par sa position géographique unique et son histoire prestigieuse considérée comme l'une des plus anciennes civilisations de l'histoire de l'humanité, ces plans ambitieux sont intégrés afin de réaliser la Stratégie de développement Durable «La Vision de l'Égypte 2030».

La lutte contre la corruption est un devoir constitutionnel

Les objectifs de lutte contre la corruption ont connu un développement considérable au cours de cette période, depuis que l'engagement à lutter contre la corruption est devenu un

texte constitutionnel qui doit être appliqué, et la constitution stipule que la Stratégie Nationale de Lutte contre la corruption doit être élaborée et suivie, où l'Autorité de Contrôle Administratif, pour sa part, a participé avec diverses autorités à l'élaboration de la Stratégie Nationale de Lutte contre la corruption dans ses versions 2014/2022 – 2019, 2018- et au suivi de la mise en œuvre de ses multiples objectifs. D'autre part, la première version de la stratégie a obtenu des succès remarquables, tandis que le lancement de la deuxième version a permis de relever les défis qui se posaient, dont le plus important était la difficulté de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre et la possibilité de mesurer ce qui a été réalisé en comparant les objectifs prévus avec la réalisation des objectifs. Ces efforts ont été suivis périodiquement par Son Excellence le Président Abdel Fattah al-Sisi qui a dirigé la publication des résultats du suivi de la deuxième année et les a mis à la disposition de tous, ce qui renforce les valeurs de divulgation et d'accessibilité. De plus, leurs résultats ont été publiés sur le site Web de l'Autorité et à travers divers médias, ainsi que distribués à différentes catégories de citoyens directement dans le cadre de la participation de l'Autorité au 53e Foire International du Livre du Caire.

Coopération internationale dans la lutte contre la corruption

La coopération internationale dans le domaine de la lutte contre la corruption revêt une importance particulière puisque l'État égyptien n'est pas isolé du monde lors de cette confrontation, et des milliards de dollars sont perdus à cause de la corruption



dans divers pays en l'absence de transparence et de la valeur de l'intégrité, ce qui affecte la création d'opportunités pour les entités économiques et les investisseurs locaux et étrangers et la justice dans la fourniture de services aux citoyens, et conduit inévitablement à affaiblir le développement à ses taux les plus bas ...

Par conséquent, l'Autorité de Contrôle Administratif a renforcé ses capacités de communication internationale avec divers pays et organismes des Nations Unies et régionaux spécialisés dans sa biosphère afin de parvenir à une coopération constructive dans ce domaine, et a également organisé les activités de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption lors de sa neuvième session (COSP9) à Charm el-Cheikh, à la quelle plus de 150 pays ont participé, qui a duré plus de cinq jours en décembre 2021, que ce soit en présence ou virtuellement par des moyens de communication électroniques, et avec la participation de 5 chefs d'État qui ont prononcé leurs discours par technologie de téléconférence, ainsi que des ministres concernés et des chefs des Autorités de lutte contre la corruption, des associations et divers experts internationaux. Du côté égyptien, les efforts de l'Autorité ont conduit à la présidence de la session en cours de la Conférence pour les deux prochaines années et à la publication de la Déclaration de Charm el-Cheikh sur le renforcement de la coopération internationale dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption en cas d'urgence, de la réponse aux crises et de leur rétablissement. Ainsi que l'élection de l'Égypte à la présidence de l'Union Africaine des Autorités de lutte contre la corruption en juin 2022 au Burundi, en plus de nombreuses autres participations et activités internationales et régionales.

Bataille de sensibilisation contre la corruption

Si les forces de l'ordre, avec le soutien du rôle de supervision des autorités de l'État et avec la participation de divers organes administratifs, cherchent à parvenir à une confrontation directe

Les objectifs de lutte contre la corruption ont connu un développement considérable au cours de cette période, depuis que l'engagement à lutter contre la corruption est devenu un texte constitutionnel qui doit être appliqué, et la constitution stipule que la Stratégie Nationale de Lutte contre la corruption doit être élaborée et suivie,

et efficace contre les manifestations de la corruption, la bataille réelle et influente est la concrétisation de l'idée d'arrêter et de prévenir la corruption, qui ne sera réalisée qu'en sensibilisant le public au danger de la corruption et à la manière de créer une culture communautaire pour y faire face, c'est le rôle que l'Autorité de Contrôle Administratif a promu à travers l'élaboration et la mise en œuvre de nombreux objectifs de la stratégie, ainsi que les efforts continus déployés par l'Académie nationale égyptienne de lutte contre la corruption en organisant des cours de formation, des séminaires, des événements et une communication continue avec différentes catégories de citoyens tels que les jeunes, les femmes et les personnes à besoins particuliers (handicapées), ainsi que les employés de l'État de tous bords et les représentants du secteur privé et du travail civil. En plus de son rôle essentiel dans le développement des capacités des membres et des employés de l'Autorité, ainsi que des membres de divers organismes d'application de la loi.

Lancement de la troisième Stratégie de lutte contre la corruption 2023-2030

Sur la base d'une ferme conviction de l'État égyptien déterminé à lutter contre la corruption de toutes sortes et formes, et d'une vision claire pour conjurer les risques de corruption de compromettre ou d'affecter les efforts de développement, l'Autorité de Contrôle Administratif a élaboré pendant 8 années complètes la Stratégie Nationale de lutte contre la corruption -comme nous l'avons déjà indiqué - en coopération avec les forces de l'ordre, les ministères, les gouvernorats, les universités, ainsi que le secteur privé et la société civile comme membres actifs du Sous-Comité national de coordination pour la prévention et la lutte contre la corruption, où toutes ces parties ont fait leur part, afin de lancer et mettre en œuvre la stratégie de la première à la deuxième étape. La mise en œuvre de la deuxième version de la Stratégie pour cette année 2022 a été achevée pour atteindre un taux de mise en œuvre de 86% et des préparatifs sont en cours pour publier un rapport détaillé expliquant les résultats de la mise en œuvre en vue d'atteindre la transparence, et sous les auspices présidentiels de soutien, la troisième étape de la Stratégie (2023/2030-) a été lancée pour coïncider avec la fin du plan stratégique à long terme de l'État à travers la réalisation de la « Vision de l'Égypte 2030 ».

Et en guise de conclusion, nous promettons que nous continuerons la marche des dons pour le bien de notre chère patrie et notre grand peuple



6 Principes et 5 Objectifs de la Troisième Stratégie Nationale

Lutter contre la corruption en temps d'urgence et de crises

Sous-secrétaire/ Dr. Mohamed Salama
Rédacteur en chef

Au cours du déroulement d'un atelier de travail regroupant les corps enseignants et les experts à l'Académie nationale contre la corruption, les discussions ont traité les mesures exceptionnelles prises pour poursuivre le processus de formation à l'Académie en temps du Coronavirus, et s'il faudrait les poursuivre prochainement. Les discussions se sont élargies dans une tentative de répondre à un nombre de questions..... Les mesures contre la corruption seraient affectées par les conditions extraordinaires ??? Il en est de même pour la mise en exécution des stratégies de l'Etat égyptien ??? Quel impact sur les résultats de la réalisation des objectifs escomptés du développement dans de nombreux domaines à la même période en comparaison avec la période précédant le Coronavirus ??? Faudrait-il considérer ces stratégies ainsi que le moyen de leur exécution en tant que «conditions normales» par rapport aux conditions les entourant comme étant prêtes à exécution dans un climat politique, économique et social stable ?

Nouvelles conditions normales

La réponse était surprenante mais de loin vraie... la mise en place des stratégies et leur mise en exécution implique forcément que les conditions les entourant soient exceptionnelles chargées de crises et d'urgences, et c'est une vue non pessimiste ou défaitiste..... mais il s'agit d'une vue réaliste concrète. En foi de quoi, force est d'élaborer les objectifs et les mécanismes d'exécution des stratégies selon les nouvelles conditions appelées normales. Cela s'avérait clair dans les conditions de la pandémie de Coronavirus en ce qui concerne les mesures sanitaires et préventives prises contre la crise ou ses effets sur tous les aspects politique, économique et social que connaissaient les Etats, mesures qui sont étendues pour toucher les aspects de la vie quotidienne de toute catégorie dans les sociétés et qui ont même altéré les relations personnelles et les conditions de vie, sans négliger la crise russo-ukrainienne et ses répercussions politiques et économiques qui ont pesé lourd sur de nombreux pays du monde directement ou indirectement. De ce fait, la mise en place des scénarios variés face aux crises entravant la mise en exécution des mécanismes de réalisation des objectifs stratégiques, ne constitue plus un fait exceptionnel obligatoire lors de la crise mais elle devient un fait existant contemporain et concret.

Déclaration de Charm El Cheikh

En tant que partie à la convention des Nations unies pour la lutte contre la corruption lors de la tenue de la neuvième session des Etats parties à la convention en décembre 2021 à Charm El Cheikh et à l'occasion de sa présidence de la session, l'Egypte a adopté outre 12 Etats la déclaration de Charm El Cheikh sur le renforcement de la coopération internationale dans le domaine de la prévention de la corruption en temps d'urgence et le relèvement des crises. La déclaration met l'accent sur le danger que constitue la corruption sur la stabilité et la sécurité des sociétés et le fait de compromettre le développement durable au danger ; elle a donc mis l'accent sur l'importance de l'obligation commune en vue d'une action effective pour parer aux défis et concrétiser les mesures visant à prévenir la corruption et renforcer la coopération internationale à travers un faisceau de mesures qui sont :

L'interdiction des flux illégitimes, le recouvrement des avoirs pillés conformément aux articles de la convention de sorte à contribuer efficacement à la mobilisation des ressources, l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable.

L'importance de traiter les défis et empêchements internationaux, ceci dit les mesures faisant obstacle à cette coopération et qui sont contraires à la Charte des Nations unies et au droit international étant donné que la coopération internationale fait partie intégrante

des mesures de relèvement des crises.

La prévention des cas d'urgence et crises internationaux y compris ceux naissant du Coronavirus et ses effets de santé, sociaux et économiques et autres... sans oublier la réflexion de tout cela sur l'état de droit et l'apparition de la distinction qui touche les mesures de la mise en exécution de l'objectif 16 faisant partie des objectifs du développement durable qui concerne l'établissement des communautés pacifiques tranquilles pour réaliser les meilleurs efforts de développement.

Le renforcement des efforts de secours sur le plan économique et de santé pour resserrer l'étau autour de la corruption sans pour autant entraver les efforts contre la corruption et de relèvement en temps d'urgence et de crises.

L'interdiction aux fonctionnaires publics de recourir à l'abus de pouvoir ou aux informations qu'ils recueillent et s'en servir pour s'enrichir à travers l'achat des médicaments ou des objets et équipements indispensables aux conditions d'urgence que ce soit en cas d'affectation, de distribution et de gestion sans oublier de dévoiler le conflit possible des intérêts.

Les efforts égyptiens se sont poursuivis dans ce domaine alors que le président de l'Autorité de contrôle administratif, président de la 9ème session de la Conférence des Etats parties à la Convention



Ateliers sur la lutte contre la corruption en temps d'urgence et de crises

La mise en place des scénarios variés face aux crises entravant la mise en exécution des mécanismes de réalisation des objectifs stratégiques, ne constitue plus un fait exceptionnel obligatoire lors de la crise mais elle devient un fait existant contemporain et concret.



La séance d'ouverture des ateliers d'experts gouvernementaux à l'Académie

L'Académie nationale de lutte contre la corruption a abrité, les 12 et 13 décembre 2022 à son siège, une réunion internationale à laquelle ont participé les experts gouvernementaux. Ont assisté le Ministre Amr Adel, président de l'Autorité de contrôle administratif, Mme Brigitte Strawel Sho, chef du Département contre la corruption et les crimes économiques auprès de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), les représentants de 30 Etats et de nombreuses organisations internationales et les experts internationaux.

des Nations Unies contre la corruption, et la délégation égyptienne assistaient – du 7 au 11 novembre à Vienne- aux travaux des réunions des groupes de travail de la Convention, chargés de recouvrer les avoirs ; promouvoir la coopération internationale ; et, passer en revue la mise en œuvre de ladite convention. Or, ces groupes ont débattu le mécanisme de promotion de la coopération internationale ; l'échange des informations et expériences acquises ; les efforts déployés afin de mettre en œuvre la convention ; les pratiques réussies ; ainsi que les défis qui se posent face à la mise en œuvre de la Déclaration de Charm-el-Cheikh concernant le renforcement de la coopération internationale en matière de prévention et de lutte contre la corruption en temps de crise et d'urgence, ainsi que les moyens de s'en remettre. Au cours de ces séances, l'Autorité a passé en revue l'importance et les raisons pour lesquelles l'Egypte a adopté cette déclaration. Ont également passé en revue leurs efforts quant à la mise en œuvre de cette dernière les délégations des Etats unis, de l'Australie, du Brésil, de l'Italie, de la Roumanie, de la Banque mondiale et de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Les travaux de la séance de clôture ont pris fin avec l'entérinement des rapports des différents groupes de travail.

Tenue de la Réunion internationale des experts gouvernementaux à l'Académie nationale de lutte contre la corruption

Sur la convocation par la 9ème session de la Conférence d'une Réunion intergouvernementale publique des experts, l'Académie nationale de lutte contre la corruption a abrité, les 12 et 13 décembre 2022 à son siège, une réunion internationale à laquelle ont participé les experts gouvernementaux. Ont assisté le Ministre Amr Adel, président de l'Autorité de contrôle administratif, Mme Brigitte Strawel Sho, chef du Département contre la corruption et les crimes économiques auprès de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), les représentants de 30 Etats et de nombreuses organisations internationales, les experts internationaux, outre les dirigeants et les membres du corps enseignant de l'Académie. Le but de cette réunion est de contribuer au renforcement de la coopération internationale et, grâce au soutien apporté par l'UNODC, de collecter et d'analyser les informations fournies par les Etats parties sur les meilleures pratiques et les défis face à la coopération internationale. La Réunion a été déclarée close avec l'élaboration d'un document préliminaire issu des rapports établis par les experts au cours des

séances parallèles, document composé de 5 parties comprenant des remarques générales ; la détermination des restrictions légales et institutionnelles et les moyens de les surmonter ; l'évaluation de l'efficacité du cadre local de coopération face aux temps d'urgence et en temps de rétablissement ; la coopération internationale en tant qu'instrument servant à combattre la corruption en temps de crise ; et, les mécanismes de débattre les méfaits de la corruption qui compromettent les aides financières internationales et multilatérales.

Lancement de la 3ème phase de la stratégie nationale de lutte contre la corruption 2023 - 2030

Simultanément avec la célébration de la Journée mondiale de lutte contre la corruption, l'Autorité de contrôle administratif a organisé un événement pour lancer la 3ème phase de la stratégie nationale de lutte contre la corruption 2023-2030- sous le parrainage du Président de la République. Etaient présents le Premier ministre et un nombre de hauts responsables de l'Etat. Un séminaire a eu lieu regroupant des dirigeants et des personnages compétents des appareils judiciaire, exécutif et administratif, où les cinq buts principaux de la stratégie ont été passés en revue.

L'élaboration de la stratégie repose sur un plan de quatre étapes : la préparation, l'évaluation et l'analyse, ensuite la formulation et, enfin, le lancement.

En fait, la stratégie nationale de lutte contre la corruption 2023-2030- s'appuie sur six principes majeurs, à savoir l'intégrité, la transparence, le partenariat, la souveraineté de la loi, l'Egalité et la responsabilité.

Dans sa troisième version, la stratégie s'est fixé cinq objectifs, à savoir :

Un appareil exécutif compétent et efficace qui offre des services de qualité au citoyen et à l'investisseur

Une structure législative et judiciaire qui soutient la lutte contre la corruption et assure la justice rapide

Des instances capables de lutter contre la corruption et de mettre la loi en vigueur

Une société consciente des méfaits de la corruption et capable de la combattre

Une coopération internationale et régionale efficace en matière de lutte contre la corruption.

Dans le même contexte et pour poursuivre le rôle sensibilisateur et instructif de l'Académie nationale de lutte contre la corruption, bras formateur de l'Autorité, des événements et des festivités ont

été organisés dans 16 gouvernorats, en collaboration avec les gouverneurs, et les présidents d'universités et en leur présence, outre les membres du corps enseignant et les étudiants, dont les activités soutenant la lutte contre la corruption ont été présentées de manière à exprimer notre volonté, à tous, de lutter contre la corruption.

Un dernier mot

En temps de guerres, de crises et d'urgence, rappelez-vous que l'Egypte est la civilisation la plus ancienne et la plus profonde de l'Histoire. Elle l'est et le sera toujours par vous, par votre volonté et pour vous.



Unité de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

La stratégie de l'Égypte pour lutter contre la criminalité la plus grave au monde



Le juge /

Ahmed Saeed Khalil

Président du Conseil d'administration
de l'Unité de lutte contre le
blanchiment d'argent et le
financement du terrorisme



Au cours des dernières décennies, il y a eu un intérêt croissant pour la lutte contre les crimes de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, car ils sont parmi des crimes mondiaux les plus graves en raison de leurs effets négatifs sur les niveaux économique, social et politique, de même, ils sont étroitement liés à d'autres crimes graves, tels que les crimes de trafic de drogue, les crimes de corruption, les crimes de traite des êtres humains, le trafic de migrants et d'autres crimes qui font partie des crimes originaux de blanchiment d'argent, et peuvent également être commis pour obtenir le financement nécessaire pour commettre des actes terroristes.

Les conventions internationales ont souligné la nécessité de lutter contre le crime de blanchiment d'argent, au premier rang desquelles figurent la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de Substances psychotropes, la Convention des Nations Unies contre la Criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre la corruption.



La Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, dans son troisième article, indique la nécessité de prendre les mesures nécessaires pour criminaliser la dissimulation ou le déguisement de la véracité des fonds, de leur source, de leur localisation, de leur mode d'élimination, de leur mouvement, des droits qui y sont liés ou de la propriété, sachant qu'ils découlent d'un crime ou de crimes prévus par la Convention ou de l'un des actes de participation à un tel crime ou à des crimes connexes.

En outre, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, dans ses articles VI et VII, a mentionné la nécessité de criminaliser le blanchiment des produits du crime et de prendre les mesures nécessaires pour lutter contre le blanchiment d'argent. La Convention des Nations Unies contre la corruption, dans ses articles 23 et 58, a également mentionné la nécessité de criminaliser le blanchiment du produit des infractions établies dans la Convention et la création d'une unité d'enquête financière chargée de recevoir, d'analyser et de diffuser les signalements d'opérations financières suspectes aux autorités compétentes.

D'autre part, les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité soulignent le danger des opérations de financement du terrorisme et exhortent les États à prendre les mesures nécessaires pour les combattre, comme le confirme la

Convention des Nations Unies pour la répression du financement du terrorisme.

Il n'est pas possible de parler de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sans se référer aux normes internationales publiées à cet égard, dont les plus importantes sont les normes publiées par le Groupe d'action financière du FATF, un organisme international créé en 1989 par les ministres de ses pays membres, et son objectif principal est d'élaborer des normes de

L'Unité de lutte contre le blanchiment d'argent était soucieuse d'établir une compréhension unifiée des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, et tenait également à la participation de toutes les parties au niveau national à la lutte contre les risques observés, en procédant à une évaluation nationale des risques pertinents et en élaborant la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

L'Unité a contribué à la préparation d'un projet de nombreuses législations et de leurs amendements, en particulier les lois sur la lutte contre le blanchiment d'argent, la lutte contre le terrorisme, réglementant les listes des entités terroristes, la banque centrale et le système bancaire, et a également, individuellement ou conjointement avec les autorités nationales compétentes, développé des procédures de diligence raisonnable pour les clients de toutes les institutions financières bancaires et non bancaires

lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, de promouvoir la mise en œuvre efficace des mesures juridiques, réglementaires et opérationnelles liées à ces crimes, et de faire face à d'autres menaces connexes pour assurer la sécurité du système financier international, par conséquent, le Groupe d'Action financière est un «organisme décisionnel» qui travaille à créer la volonté politique nécessaire pour mettre en œuvre des réformes législatives et réglementaires nationales dans ces domaines.

Les normes internationales du Groupe d'action financière se composent de quarante recommandations couvrant tous les aspects liés à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive, y compris l'identification des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme auxquels chaque pays est exposé afin de former une compréhension unifiée de ces risques, grâce à la coordination et à la coopération au niveau local et en prenant toutes les mesures nécessaires pour y faire face, y compris l'élaboration de politiques, de stratégies, de cadres législatifs, de procédures et de contrôles et leur activation, en coopération avec les homologues concernés d'autres pays. Par conséquent, la création d'un système de contrôle efficace nécessite une coordination au niveau local d'une part, et la coopération au niveau international d'autre part.

Dans ce contexte, l'Unité de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a été créée en République arabe d'Égypte conformément à l'article III de la loi n° (80) de l'année 2002 et ses modifications. Le rôle principal de l'Unité est de recevoir des notifications et des informations sur toutes les opérations soupçonnées de constituer des produits ou impliquant le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme ou des tentatives de mener à bien de telles opérations de la part du secteur financier et de les analyser. L'Unité dirige les résultats de son analyse vers les organismes d'application de la loi et les autorités d'enquête compétentes.

Depuis sa création, l'Unité s'efforce de s'acquitter des tâches qui lui sont assignées de manière efficace et efficiente, conformément aux conventions pertinentes sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi qu'aux normes internationales publiées à cet égard.

L'Unité était soucieuse d'établir une compréhension unifiée des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, et tenait également à la participation de toutes les parties au niveau national à la lutte contre les risques observés, en procédant à une évaluation nationale des risques pertinents et en élaborant la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.



En ce qui concerne l'évaluation nationale des risques, elle a été menée pour identifier les formes les plus répandues de blanchiment d'argent, ainsi que les sources de financement du terrorisme, et les secteurs les plus exploités pour réaliser ces crimes. Pour atteindre cet objectif, l'équipe opérationnelle a été formée pour préparer l'évaluation nationale des risques, établir une base de données spéciale sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et analyser les données et informations pertinentes pour parvenir à des résultats sur les sources et les secteurs les plus exploités, les résultats de l'évaluation nationale des risques ont été partagés et diffusés.

En ce qui concerne la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, l'Unité, en coordination avec les autorités nationales et en tirant parti des résultats de l'évaluation nationale des risques, a élaboré une stratégie globale comprenant des objectifs clés et des mesures opérationnelles spécifiques au titre de chaque objectif principal. Les secteurs public et privé, ainsi que la société civile, coopèrent à la mise en œuvre de la stratégie. Conformément aux normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et le financement de la prolifération de la liquéfaction, l'Unité a contribué à la préparation d'un projet de nombreuses législations et de leurs amendements, en particulier (les lois sur la lutte contre le blanchiment d'argent, n° 80 de 2002, le règlement exécutif de la loi anti-blanchiment publié par la résolution du président du Conseil des ministres n° 951 de 2003, la loi antiterroriste promulguée par la loi n° 94 de 2015, les entités juridiques terroristes et les terroristes publiés par la Loi n° 8 de 2015, la banque centrale et le système bancaire n° 194 de l'année 2020).

En outre, l'Unité, individuellement ou conjointement avec les autorités nationales compétentes, a élaboré des procédures de diligence raisonnable à la clientèle dans toutes les institutions financières bancaires et non bancaires, les entreprises et les professions non financières, a modifié les règlements exécutifs pour l'enregistrement commercial en ce qui concerne le bénéficiaire réel et a modifié les contrôles réglementaires émis par diverses autorités réglementaires sur les institutions financières et les professionnels et entreprises non financiers.

L'Unité tient à renforcer les capacités des entités travaillant dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et accorde une attention particulière au renforcement des capacités des employés des institutions financières et des professionnels et entreprises non financiers, car ces entités sont la première ligne de défense dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent, à travers leurs programmes de formation, ateliers et manuels d'orientation. Elle est également soucieuse de sensibiliser le public aux crimes de blanchiment d'argent et de

L'Unité tient à renforcer les capacités des entités travaillant dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et accorde une attention particulière au renforcement des capacités des employés des institutions financières et des professionnels et entreprises non financiers, car ces entités sont la première ligne de défense dans le domaine de la lutte

financement du terrorisme à travers des documents explicatifs, de courtes vidéos, des infographies et d'autres moyens, et des documents de sensibilisation sont publiés sur le site Web de l'Unité.

Il convient de noter que tout cela se fait dans le cadre de la coordination et de la coopération au niveau national, car l'Unité préside ou est membre d'un certain nombre de comités nationaux liés à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les crimes sous-jacents connexes, parmi ces comités: (Le Comité National de coordination dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, le Comité des autorités de surveillance des professionnels et des entreprises non financiers dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, le Conseil National des paiements, le Comité National de coordination, le Sous-Comité de coordination pour la prévention et la Lutte contre la corruption et le Comité National de coordination pour la lutte et la prévention de la migration illégale et de la traite des êtres humains), en plus des protocoles de coopération conclus par l'Unité avec diverses autorités nationales.

Au niveau de la coopération régionale, la République arabe d'Égypte est membre du Groupe d'action financière MENAFATF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, qui est l'organe régional de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ce groupe travaille de la même manière que le Groupe d'Action financière, et l'Unité participe activement aux projets menés par ce groupe, et a participé à bon nombre de ces projets, y compris: (Projet de blanchiment d'argent résultant de la traite des êtres humains et du trafic de migrants, Projet de blanchiment d'argent par le secteur immobilier, Projet de financement du terrorisme via les sites de réseaux sociaux, Projet de blanchiment d'argent par des moyens électroniques et Projet de blanchiment d'argent et de corruption). Notons que l'Égypte a présidé le Groupe d'action financière pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord en 2021/2022-, ce qui lui a permis de coopérer davantage avec toutes les parties liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la région.

D'autre part, au niveau de la coopération internationale, depuis que l'Unité a rejoint le groupe Egmont d'unités d'enquêtes



L'Unité préside ou est membre d'un certain nombre de comités nationaux liés à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les crimes de guerre connexes, y compris le Comité National de coordination dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et le Comité National de coordination pour la lutte et la prévention de la migration illégale et de la traite des êtres humains



financières, et en est un membre actif, la coopération à travers le groupe est intensivement menée pour échanger des informations relatives aux crimes de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme et aux crimes originaux connexes, via le site Egmont Secure Web afin d'échanger des informations, soit sur demande, soit automatiquement. De plus, l'Unité joue un rôle clé dans le parrainage d'unités d'enquêtes financières pour rejoindre le groupe Egmont, en particulier les unités d'enquêtes financières dans les pays arabes et africains; L'Égypte occupe également le poste de président du groupe de formation et d'assistance technique du groupe Egmont, ce qui lui permet d'acquiescer et d'affiner son expertise et de communiquer avec les parties prenantes concernées à l'échelle mondiale.

Il convient de mentionner que l'Unité a toujours cherché à conclure des mémorandums d'accord avec des unités homologues et d'autres

L'année 2021 est une étape importante dans l'histoire du système de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en République arabe d'Égypte, cette année a vu l'évaluation des systèmes fatidiques de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme par le Groupe d'action financière pour la région asiatique et Nord-africaine, dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de la République arabe d'Égypte aux normes et conventions internationales appliquées dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes.



autorités compétentes dans divers pays du monde afin d'accroître l'efficacité de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes aux niveaux stratégique et opérationnel et au niveau de la sensibilisation et du renforcement des capacités.

Compte tenu de l'appartenance de l'Unité au Comité National de coordination et au Sous-Comité de coordination pour la prévention et la Lutte contre la corruption en tant que l'un des bras de l'État pour lutter contre la corruption, et dans le cadre de la volonté de l'Unité de lutter contre la corruption en tant que l'un des crimes originaux de blanchiment d'argent, l'Unité participe à l'élaboration et à l'activation des objectifs de la Stratégie Nationale de lutte contre la corruption, et participe également à des événements et conférences régionaux et internationaux pertinents, dont le dernier en date était la quatrième session de la Conférence des États parties à la Convention arabe pour la lutte contre la corruption du 22 au 23 mars, 2022 à Riyad, en Arabie Saoudite, où des représentants de l'Unité figuraient parmi les membres de la délégation égyptienne en partenariat avec 14 pays arabes, des organisations internationales et régionales et des experts internationaux; ainsi que la neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui s'est tenue du 13 au 17 décembre 2021 dans la ville de Charm el-Cheikh en République arabe d'Égypte. Lors de cette session, l'Unité a organisé un événement spécial intitulé «Le rôle des Unités d'enquête financière dans la lutte contre les flux financiers illicites»; de nombreuses entités nationales et étrangères participant à cette session de la Conférence des États parties ont participé à cet événement.

L'Unité a également rejoint le réseau opérationnel mondial des autorités chargées de l'application de la loi pour lutter contre la corruption Globe, comme moyen de communiquer avec les autorités de lutte contre la corruption du monde entier pour des poursuites plus rapides et plus efficaces contre les pratiques et réseaux de corruption.

Ainsi, l'année 2021 est une étape importante dans l'histoire du système de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en République arabe d'Égypte, cette année a vu l'évaluation des systèmes fatidiques de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme par le Groupe d'action financière pour la région asiatique et Nord-africaine, dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de la République arabe d'Égypte aux normes et conventions internationales appliquées dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes. Le processus d'évaluation a été effectué selon la méthodologie d'évaluation de la conformité publiée par le Groupe d'action financière.

Le processus d'évaluation a abouti à la publication d'un rapport détaillé qui a été adopté lors de la trente-deuxième réunion du groupe MENAFATF tenue le 7 juin 2021, en présence d'États membres ainsi que d'observateurs de pays et d'organisations internationales, ce rapport a salué les efforts déployés par les autorités nationales égyptiennes pour lutter contre le crime de financement du terrorisme en termes d'engagement technique envers les recommandations du Groupe d'action financière et l'efficacité des systèmes appliqués pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.



Rencontre du premier ministre et discussion du document de propriété de l'État



Le rôle de l'Etat et la conscience de la patrie

Prof/ Dr. Achraf Al 'Araby
Président de l'Institut de la Planification Nationale et ancien ministre de la planification du suivi et de la réforme administrative

Dans toutes les expériences historiques, l'Etat avait joué un rôle prépondérant dans la vie économique voire dans tous le processus de développement en général. Il ne s'agissait jamais d'un rôle suspendu dans le vide, mais qui constituait une partie intégrante de la philosophie de développement et de l'école économique à laquelle les décideurs appartiennent dans les différents pays et époques. L'on peut distinguer théoriquement entre trois écoles intellectuelles essentielles qui délimitent le rôle de l'Etat dans la vie économique : l'école néo-classique, l'école d'autonomie ou du développement indépendant, l'école institutionnelle ou l'école de l'Etat de développement. D'ailleurs la première école repose sur l'idée de « la main invisible » proposée par Adam Smith et qui dépend des mécanismes du marché libre dans la réalisation de l'équilibre en temps réel sur tous les marchés. Il s'agit d'un équilibre qui maximalise les profits des producteurs et les avantages des consommateurs et par conséquent le bien être de la société en général. Les partisans de la première école néo-classique ou sa formule contemporaine connue sous l'appellation des politiques de conciliation de Washington, jugent important que l'Etat contracte son rôle dans l'activité économique et se concentre- à travers des systèmes de stimulus divers- sur l'amélioration de la qualité des marchés dans la réalisation des objectifs sociétaux.

Contrairement à la première école, les partisans de l'école de développement indépendant reposant sur « les fondements de la pensée de gauche (radicale) et les principes d'autonomie » trouvent que le marché en soi n'élabore pas le développement et que, même dans les cas où il était permis aux puissances du marché d'œuvrer côte à côte avec la planification et les interventions gouvernementales, le développement était réalisé non pas par les mécanismes du marché libre mais par le biais des directives et du

contrôle de l'Etat, cela à la lumière de plans précis pour entamer des industries spécifiques en vue de développer leurs avantages relatifs. Or, cet état de choses s'effectuait via des faisceaux importants de politiques d'investissement, de commerce et d'industrie notamment la protection douanière et la subvention des industries émergentes et des exportations aussi bien que les politiques visant à fonder les potentiels scientifiques et technologiques nationaux.

Quant à la troisième école appelée l'école institutionnelle ou

l'Etat de développement, elle diffère largement en ce qui concerne ses principes des deux autres écoles. Cette école représente à mon avis un lieu médiateur entre elles, étant donné qu'elle dépend des présupposés plus réalistes et évite totalement de tomber dans le piège de prise de positions selon des préjugés idéologiques ; elle utilise, d'ailleurs, une méthodologie pragmatique sélective lui permettant de choisir, des deux écoles, ces outils stimulants et institutionnels qui forment ensemble une formule harmonieuse de l'intervention de l'Etat. Dans les pays en développement, l'intervention de l'Etat aux yeux des partisans de cette école, doit être intelligente et ne doit pas se borner à l'élimination des difformités/ échec du marché et garantir un milieu compétitif (efficace statique) mais elle doit comprendre également le renforcement de la créativité et du changement (efficace dynamique), et ce, à travers des politiques de formation, scientifiques et industrielles du chef de l'Institut national de la planification et ex- ministre de plan, de suivi et de la réforme administrative. Si l'Etat n'intervient pas pour permettre au processus de « rattrapage du retard », de transformation structurelle et du changement des avantages relatifs « hérités », ces Etats en développement seraient exposés aux dangers de la récession (solution de l'équilibre statique) et à un niveau très bas de croissance et de diversification.

Dans son ouvrage sur « le drame asiatique » en 1960, Myrdal avait distingué entre deux types d'Etats : « l'Etat souple » et « l'Etat solide ». Alors que le premier n'intervient pas beaucoup dans la vie économique (Etats du sud asiatique), nous trouvons que le deuxième joue un rôle indispensable et efficace dans la réalisation des objectifs économiques (Etats de l'est asiatique). Les

Les partisans de l'école de développement indépendant reposant sur « les fondements de la pensée de gauche (radicale) et les principes de l'autonomie » trouvent que le marché en soi n'élabore pas le développement et que, même dans les cas où il était permis aux puissances du marché de travailler côte à côte avec la planification et les interventions gouvernementales, le développement était réalisé non pas par les mécanismes du marché libre mais par le biais des directives et du contrôle de l'Etat,

Le Président de la République appelle au dialogue national et charge le gouvernement d'organiser la conférence économique ayant récemment eu lieu et débattu le titre de propriété de l'Etat, ce qui constitue un bon signe prometteur d'un rôle plus efficace de l'Etat dans la période à venir.



La revue des expériences des pays de l'Est asiatique qui ont adopté le modèle de « l'Etat de développement », nous permet d'en tirer plusieurs leçons. Par exemple, l'intervention active de l'Etat dans la vie économique ne signifie pas forcément la prolifération des activités et revenus rentiers comme c'est déjà le cas dans un nombre de pays en développement.

analystes font normalement la différence entre le rôle normatif et le rôle effectif ou positif de l'Etat. Alors que le premier indique le rôle que l'Etat doit endosser pour maximaliser le bien-être de la société, le second souligne ce qu'il assume déjà. Le plus souvent un grand décalage se fait remarquer entre les deux rôles. C'est là justement qu'intervient l'importance des politiques de redressement pour les rapprocher. D'ailleurs, l'expérience prouve que les pays qui ont un grand besoin d'un rôle puissant de l'Etat et du secteur public, sont ceux où ce secteur est moins capable d'endosser ce rôle avec compétence, ce qui fait que l'accroissement du rôle et de l'influence de l'Etat dans la vie économique de tels pays y compromet l'activité économique, réduit le bien-être social et ne manque pas d'ajouter l'échec de l'Etat à celui du marché.

Or, la réalité pratique montre que le redressement du rôle actuel de l'Etat pour le rapprocher du rôle cible n'est pas si facile. Le rôle de l'Etat à une époque donnée est largement déterminé en fonction de son rôle dans les époques précédentes, ce qui entrave tout effort visant le redressement de ce rôle et les politiques y afférentes. De telles politiques ont souvent des effets à long terme, causant ainsi beaucoup d'obstacles d'ordre juridique, politique et administratif face au changement desdites politiques. Cet Etat de choses donne lieu à une contradiction entre la nécessité perçue par les responsables de l'Exécutif d'introduire certaines réformes, et leur incapacité - dans la plupart des cas - de mettre en œuvre celles-là. Ce qui aggrave la situation c'est que de nombreuses catégories et classes sociales, voire au sein de l'appareil exécutif de l'Etat qui ont tiré profit, dans le passé, des mauvaises politiques s'acharnent contre l'introduction de toute réforme pouvant compromettre leurs intérêts.

La revue des expériences des pays de l'Est asiatique qui ont adopté le modèle de « l'Etat de développement », nous permet d'en tirer plusieurs leçons. Par exemple, l'intervention active de l'Etat dans la vie économique ne signifie pas forcément la prolifération des activités et revenus rentiers comme c'est déjà le cas dans un nombre de pays en développement. Certes, le fait que le Président de la République a appelé au dialogue national et a chargé le gouvernement d'organiser la Conférence économique ayant récemment eu lieu et débattu le titre de propriété de l'Etat, constitue un bon signe prometteur d'un rôle plus efficace de l'Etat dans la période à venir. Je me rappelle de ce que le poète Paul Valéry dit à propos de l'Etat : « Si l'Etat est fort, il nous écrase. S'il est faible, nous périssons. ». En fait le rôle exemplaire de l'Etat se situe entre ces deux extrémités.



Le droit égyptien et la sauvegarde du fonds public

Premier sous-secrétaire/ Hicham Hussein
 Chef du Département juridique
 à l'Autorité de Contrôle Administratif

Les législations égyptiennes démontrent, une fois consultées, l'ardeur de l'Etat et ses concepts juridiques solides dont le plus important est le fonds public. Il s'agit d'un soutien à tous les citoyens, d'un moyen de prestation des services publics qui leur sont rendus. Ceci est fort révélé dans la Constitution égyptienne, qui a conclu au fil de longues années, à la répartition du bien en trois genres : bien public, bien privé et bien coopératif. Vu qu'il a toujours été accessible que quelqu'un soit soucieux de la gestion et de la protection des biens privé et coopératif, et comme le bien public a toujours eu besoin d'une volonté constitutionnelle et juridique pour le protéger, d'une volonté politique et d'une conscience populaire pour le préserver

Les Constitutions égyptiennes successives comprenaient des dispositions explicites prévoyant le respect et la protection du bien public. D'ailleurs la Constitution de l'année 1964 et celle de l'année 1971, stipulaient que le bien public est inviolable et qu'il incombe à tous les citoyens de le sauvegarder et le soutenir en tant que support de force de la nation, que ce bien public appartient au peuple ; les dispositions de la Constitution récente de l'année 2014 rendent l'Etat responsable de sa sauvegarde et stipulent explicitement qu'il était interdit de disposer des biens publics de l'Etat. La loi intervient, en vertu des législations, pour élaborer les règles exécutives dans la définition et la gestion du fonds public aussi bien que les règles de sa protection. L'ardeur de l'Etat égyptien s'avère clair dans l'histoire juridique où la loi principale qui est le code civil promulgué le 181883/10/ prévoit que les biens publics réservés aux services publics ne peuvent en aucun cas être possédés à mainmise par autrui ni vendus. Plus tard, le code civil actuel a été promulgué le 29 /71948/ et amendé en 1954 stipulant que les immobiliers et mobiliers appartenant à l'Etat ou aux personnes morales qui sont par le fait réservés à une utilité publique réelle, en vertu d'une loi, d'un décret ou une décision du ministre compétent, sont considérés comme un fonds public et ne peuvent en aucun cas être confisqués, saisis ou possédés par prescription.

D'après le concept juridique du fonds public selon le code civil, constitue fonds public, tout fonds qui appartient à l'Etat ou aux personnes morales, qui soit réservé par le fait à l'utilité publique tels les mers, les rives, les fleuves, les routes, ou en vertu des lois et décisions tels les établissements gouvernementaux et autres comme les immobiliers ou les mobiliers qui sont mis en place ou achetés, destinés en vertu des lois ou décisions à être utilisés en tant qu'utilité publique appartenant à tous les citoyens. A la lumière de la pensée juridique qui prévoit que le fonds public appartient à tous les citoyens et est réservé à leur service, il était normal que le pouvoir de le vendre, saisir ou posséder par prescription n'appartienne à personne afin qu'il continue à procurer le service public jusqu'à ce qu'il perde la qualité du fonds public par l'élimination de sa qualité d'utilité publique, à titre d'exemple les voitures ou équipements périssables, l'évacuation des immeubles à cause d'ancienneté, l'annulation des routes par le remplacement d'autres nouvelles dans l'aménagement des villes. D'ailleurs, le code civil a précisé un mécanisme d'élimination de la qualité du fond public en mettant fin à sa réservation en tant qu'utilité publique, il s'agit du même mécanisme avec lequel il a été réservé que ce soit en vertu d'une loi, décision ou acte.

Vu l'importance du fond public, l'existence d'un intérêt réel ayant besoin d'une protection étatique pour réprimer



quiconque qui essaye de porter atteinte à ce fond, le droit pénal n'a pas manqué de faire la distinction entre la violation tant du fond public que du fond privé, il aggrave les sanctions portant sur toute agression contre le fond public en vue de mettre en place une politique de répression aussi bien publique que privée visant à sauvegarder ce fond public et l'intérêt qui en découle.

Dès 1883, les dispositions du droit pénal se sont succédées en Egypte pour établir les règles et déterminer les formes de violation des fonds publics. L'on a vu, donc, publier le droit pénal qui était en vigueur devant les tribunaux nationaux et stipulait l'incrimination « des actes de détournement des fonds publics », de même que « le fait que les fonctionnaires aux services royaux s'accaparent de tous fonds appartenant à la cour ou en facilitent l'accaparement par d'autres ». Il a incriminé également « le fait que les fonctionnaires publics tirent profit, directement ou par un biais quelconque, des affaires qu'ils sont chargés de gérer et de surveiller ». Par ailleurs, il a incriminé toute personne chargée d'acheter, de vendre ou de fabriquer un article quelconque pour le compte du gouvernement et en profite frauduleusement pour soi ou pour autrui au détriment du gouvernement », comme il a incriminé tout autre acte qui présente une forme de violation des fonds publics. Ensuite, le 51937/8/ a été promulgué le droit pénal actuel et ses amendements le 311975/7/. D'ailleurs, dans le chapitre 4 de tome 2, il traite le détournement et la violation de fonds publics, et stipule des articles incriminant de nombreuses formes de violation des fonds publics par le fonctionnaire public, dont le détournement, l'accaparement ou la facilitation de l'accaparement des fonds publics, l'obtention ou la tentative d'obtenir un profit ou un avantage pour soi ou pour autrui, les dommages intentionnels aux fonds de l'employeur ou la provocation à tort de graves dommages à ceux-là, l'empiètement sur les terres appartenant à toute partie dont les fonds sont considérés publics. Il a incriminé également le manquement intentionnel d'une personne quelconque à tous ou à une partie des engagements que lui impose un contrat qu'elle a conclu avec une partie dont les fonds sont considérés publics.

A cet effet, il faut nous attarder sur la quiddité des fonds publics faisant l'objet de violation ou de préjudice selon le législateur du droit pénal qui définit les fonds publics comme étant tout fonds dont la totalité ou une partie appartient à l'une des instances définies par le droit pénal, soumis au contrôle ou à la gestion de celles-ci. Ces instances sont l'Etat ; les collectivités locales ; les organismes et institutions publics ; les unités du secteur public ; les syndicats et Unions ; les institutions et associations privées d'utilité publique ; les coopératives ; les sociétés, associations, unités économiques et établissements dans lesquels est actionnaire l'une desdites instances ou toute autre dont la loi stipule que les

Vu l'importance du fonds public, et l'existence d'un intérêt réel ayant besoin de protection qui traduit la force étatique de répression contre quiconque pense à le violer, la loi pénale a, pour sa part, durci les sanctions relatives à toute agression ou violation contre le fonds public en vue de garantir une répression tant publique que privée le protégeant.

Comme la protection du fonds public constitue une obligation constitutionnelle d'Etat, le législateur a tenu à le sauvegarder contre les aliénations civiles en interdisant sa vente, saisie ou possession par prescription ; le législateur légal, quant à lui, a imposé une protection pénale sur ce fonds en aggravant la peine relative à sa violation ou son préjudice dans le but de protéger les fonds publics.

fonds sont publics.

Il s'avère de ce qui précède que le législateur égyptien élargit la notion de fonds publics dans le droit pénal beaucoup plus qu'elle ne l'est au droit civil. Ce dernier limite les fonds publics aux fonds de l'Etat et des personnes morales publiques affectées à l'utilité publique, alors que le droit pénal ne considère que le seul critère de la propriété, sans tenir compte du fait de son affectation à l'utilité publique. Il estime qu'il est suffisant que le fonds appartienne à l'une des instances précitées, soit soumis à son contrôle ou sa gestion. Il va encore plus loin pour élargir davantage la notion du fonds public en considérant certains fonds privés, à l'origine, fonds publics en cas de toute violation citée au chapitre de détournement, de violation des fonds publics et de trahison du droit pénal. Par exemple, les fonds des syndicats et unions qui sont des personnes privées à l'origine et dont les fonds sont considérés privés appartenant aux membres du syndicat ou de l'union et destinés à satisfaire leurs besoins. Il en est ainsi des fonds des sociétés et associations soumises à la gestion ou au contrôle de l'Etat, ou encore dans lesquelles l'Etat ou l'une des instances précitées est actionnaire, qui est à l'origine des fonds privés, mais le législateur juge nécessaire de lui donner une protection égale à celle dont bénéficient les fonds publics appartenant à l'Etat ou aux personnes morales publiques vu les services qu'elles rendent moyennant leurs fonds. Donc, ayant adopté l'importance de l'intérêt à protéger comme critère et, estimant que les fonds de certaines instances sont aussi importants qu'il faut aggraver la peine à celui qui tente de les violer ou d'y porter préjudice intentionnellement ou par négligence, il les a mis sur un pied d'égalité avec les fonds de l'Etat, uniquement en cas de transgression.

Etant donné que la protection des fonds publics constitue pour l'Etat un engagement constitutionnel, le législateur civil s'est efforcé de les protéger contre les actes de disposition civile en interdisant la vente, la saisie ou l'acquisition par prescription, alors que le législateur pénal leur accorde une protection pénale en aggravant la peine de leur violation ou d'y préjudicier dans le but de préserver les fonds du peuple. En fait, le législateur présente ces règles devant les responsables de l'Etat avec ses appareils exécutif, judiciaire et de contrôle, aussi bien que devant le peuple en vue de les faire passer de l'état théorique à l'état pratique pour que chaque citoyen se sente responsable de protéger la part qui lui revient des fonds publics. Car, plus ces fonds sont protégés, plus leur valeur augmente et plus la part du citoyen augmente. Or, en mettant en œuvre ces règles juridiques, les fonds publics retrouvent leur propriétaire apparent qui les protège et les accroît tout comme les fonds privés.



Les efforts de l'Académie Nationale de Lutte contre la corruption au cours des mois (Juillet-Décembre)

Le comité de rédaction

Complétant les efforts de l'Académie nationale de lutte contre la corruption afin de préparer des générations qualifiées à lutter contre la corruption, croyant en l'importance d'une formation exceptionnelle et d'une sensibilisation consciente basée sur des méthodes modernes pour lutter contre les formes de corruption en vue d'accroître les capacités des stagiaires et de diffuser une culture institutionnelle et communautaire pour lutter contre la corruption et à cette fin, l'Académie a mené de nombreuses activités et efforts dans divers domaines



Dans le domaine de la signature de protocoles d'accord:



Signature d'un protocole d'accord entre l'Académie et l'Institut de Planification Nationale, où le Premier Sous-secrétaire / M. Khalid Abdul Rahman, président adjoint de l'Autorité de Contrôle Administratif pour les affaires de l'Académie et la coopération internationale a signé au nom de l'Académie, tandis que le Professeur Dr / Ashraf al-Arabi, président de l'Institut, a signé au nom de l'Institut, dans le but de développer des méthodes de formation entre les deux parties et de préparer des recherches et des études.



Le Sous-secrétaire Dr / Mohamed Salama, directeur de l'Académie, a signé un protocole de coopération avec l'Université américaine du Caire, représentée par le Professeur Dr / James Ketterer, doyen de la Faculté de formation continue, afin d'accroître les capacités de formation en organisant des cours d'anglais, des cours avancés dans les domaines du droit et de l'administration, et des cours de formation des formateurs en vue de suivre le rythme des progrès scientifiques dans divers domaines.

Dans le domaine de la tenue de cours pour les entités nationales et locales:



Le premier lot a reçu le diplôme universitaire dans le domaine de la gouvernance et de la lutte contre la corruption, reflétant la volonté de l'Académie Nationale de lutte contre la corruption de développer les compétences des étudiants du Diplôme de gouvernance et de lutte contre la corruption dans divers domaines de la connaissance. Ce Diplôme qualifie les étudiants pour obtenir un master académique dans le même domaine en coopération entre l'Académie Nationale de Lutte contre la corruption et la Faculté d'Économie et de sciences politiques de l'Université du Caire.



- L'Académie continue d'organiser des cours de formation dans le domaine de la lutte et de la prévention de la corruption pour diverses catégories d'employés de l'appareil administratif de l'État des ministères du Pétrole, de la Santé, de la jeunesse et des Sports, des Communications et des Technologies de l'information, des cadres de l'administration locale, de l'Autorité nationale des Élections, du Service d'information de l'État et du Conseil national pour les affaires des personnes handicapées.

Dans le domaine de la coopération régionale et internationale:



M. le président adjoint de l'Autorité de Contrôle Administratif pour les affaires de l'Académie et la coopération internationale, a reçu M. Azzam bin Baki, le président de la Commission Malaisienne de lutte contre la corruption et un certain nombre de dirigeants de la Commission afin d'échanger des expériences et de soutenir les aspects de la coopération et de la coordination entre les deux parties.



Dans le cadre du partenariat avec l'Institut de la gouvernance et du développement durable, le directeur de l'Académie a prononcé un discours devant (60) femmes de pays africains et personnalités dirigeantes et exécutives sur la Stratégie nationale de lutte contre la Corruption, les bonnes pratiques, les défis et comment les relever lors de la mise en œuvre.



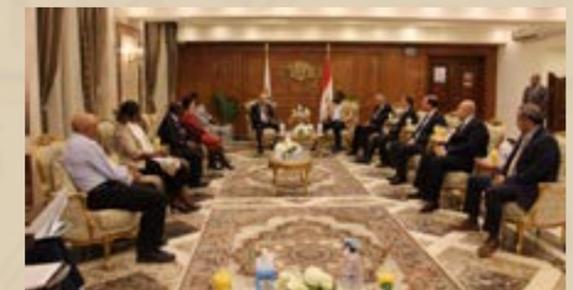
L'Académie a organisé un séminaire de formation pour les journalistes africains, où ils ont été informés des expériences de l'Autorité dans la préparation de campagnes de sensibilisation communautaire pour identifier les différents moyens et méthodes de corruption et ses nombreuses formes, ainsi que le rôle de l'Autorité de Contrôle Administratif dans la prise de mesures anti-corruption, dans la volonté de développer les compétences des cadres africains dans les domaines liés à la lutte contre la corruption et les moyens de la prévenir.



L'Académie Nationale de lutte contre la corruption a organisé un atelier dans le domaine de la migration illégale et de la traite des êtres humains auquel ont participé un certain nombre de responsables de l'application des lois, des ambassades de certains pays africains, des pays de l'Union européenne et un certain nombre d'institutions internationales, où les efforts nationaux dans le domaine de la lutte contre la migration illégale et la traite des êtres humains ont été examinés.



L'Académie a organisé un cours de formation pour les cadres africains dans le domaine de la gouvernance et de la lutte contre la corruption, le cours a été suivi par (25) stagiaires représentant (15) pays africains de cadres travaillant dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption des forces de l'ordre, de la magistrature et des poursuites.



L'Académie Nationale de lutte contre la corruption a reçu une délégation du Mécanisme Africain d'évaluation par les pairs pour discuter des cadres de coopération dans les domaines de la prévention et de la lutte contre la corruption



Le peuple au cœur de la lutte contre la corruption

Mme/ Cristina Albertin,
Représentante régionale de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

La corruption est un problème à multiples facettes et à plusieurs niveaux qui touche des pays du monde entier. Il va au-delà des bureaux institutionnels et des couloirs; son cœur est le peuple. Il incombe à tous les citoyens des États membres de l'empêcher. D'autre part, la corruption constitue de graves menaces pour la population car elle affecte le développement, la stabilité et la sécurité aux niveaux national, régional et international. Elle sape l'État de droit, entrave la croissance économique, fausse l'allocation des ressources et met en danger les droits des citoyens à vivre dans des sociétés sûres et pacifiques.

Bien que le calcul du coût de la corruption puisse être complexe, on estime que la corruption coûte environ 5% du Produit intérieur brut (PIB) mondial, ce qui montre clairement à quel point elle pèse énormément sur la vie de tout le monde, en particulier les pauvres et les plus vulnérables.

La pandémie de COVID-19 a amplifié l'impact de la corruption, révélé des faiblesses et des lacunes et mis en évidence le fait que les pays ne peuvent pas réagir à la corruption sans collaboration.

L'ONUDC aide les États membres à faire face à la corruption en travaillant avec les personnes des institutions et autorités compétentes, les jeunes, le secteur privé et le grand public.

La Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC) est le seul instrument universel juridiquement contraignant de lutte contre la corruption. L'approche ambitieuse de la Convention et le caractère obligatoire de nombre de ses dispositions en font un outil unique pour élaborer une réponse globale à un problème mondial. L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) fournit des services de secrétariat à la Conférence des États Parties (COSP), il est le principal organe décisionnel créé en vertu de la Convention, et à ses organes subsidiaires. Dans ce cadre, l'ONUDC fournit des activités d'assistance technique sur mesure aux États afin de soutenir la mise en œuvre de la Convention et des mandats liés à la fraude économique et à la criminalité liée à l'identité. Cette assistance technique couvre plusieurs domaines thématiques et prend différentes formes, notamment une assistance législative, une assistance à l'élaboration de politiques et stratégies nationales, des activités de renforcement des capacités, etc.

Le Bureau régional de l'ONUDC pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (ROMENA) travaille avec les États membres de la région pour les soutenir dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, le développement et l'adoption de stratégies de lutte contre la corruption, le développement de législations de lutte contre la corruption, le renforcement des capacités institutionnelles de prévention et de lutte contre la corruption, la prestation de formations sur les questions liées à la lutte contre la corruption, ainsi que la coopération avec les secteurs public et privé et la société civile sur la prévention et la lutte contre la corruption.

Grâce à ces interventions, et au cours des 10 dernières années, l'ONUDC a organisé plus de 165 événements nationaux et régionaux sur la lutte et la prévention de la corruption et du blanchiment d'argent et la promotion de l'intégrité avec la participation de plus de 4 550 personnes des forces de l'ordre, du ministère public, de la magistrature, des services de renseignement financier, des universités, d'autres autorités nationales et du secteur privé. Notre travail impliquait des voyages d'étude entre différents pays afin de

permettre un échange de connaissances pratiques et la mise en place de canaux formels et informels qui, à leur tour, ont contribué à renforcer la coopération et la coordination régionales entre les pays de la région MENA.

Nos activités de renforcement des capacités sont conçues pour s'adapter aux contextes spécifiques des pays et avec une approche pratique pour assurer un impact à long terme. L'ONUDC se concentre également sur la lutte contre les liens entre la corruption, les crimes financiers et d'autres crimes organisés graves tels que la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants afin de mieux aider les autorités nationales à y faire face. En outre, nos efforts conjoints avec les États membres de la région MENA comprenaient le déploiement des logiciels goCASE et goAML de l'ONUDC dans le cadre de sa réponse stratégique à la corruption, au blanchiment d'argent et au crime organisé. goCASE est un outil intégré de gestion et d'analyse des cas d'enquête destiné aux agences gouvernementales chargées de l'application des lois, des enquêtes et des poursuites de tous les États membres des Nations Unies. De même, goAML est une base de données intégrée et un système d'analyse intelligent mis au point pour les États membres afin de les aider à lutter contre les crimes financiers, y compris le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La capacité des deux applications à recevoir, saisir, valider, rassembler, analyser et gérer l'information de manière ordonnée et systématique peut avoir un impact significatif sur le résultat d'une enquête et sur la capacité des enquêteurs, des analystes financiers ou des procureurs à constituer un dossier qui inclut toutes les preuves disponibles dans un format compréhensible

Ces dernières années, l'ONUDC a renforcé sa coopération avec l'Académie nationale égyptienne de lutte contre la corruption en s'associant à la mise en œuvre de programmes de lutte contre la corruption qui bénéficient aux fonctionnaires publics et privés d'Égypte et d'autres pays de la région. Ce partenariat a contribué à renforcer la coopération nationale et régionale, a facilité l'échange d'expertise entre les praticiens de la région et a établi une communication formelle et informelle entre eux.



et logique.

Une initiative innovante parallèle est l'initiative GRACE (Ressource mondiale de l'ONUDC pour l'éducation anti-corruption et l'autonomisation des jeunes) récemment lancée, visant à renforcer le rôle de l'éducation et de l'autonomisation des jeunes dans la prévention et la lutte contre la corruption. Cette initiative élargit les efforts de lutte contre la corruption de l'ONUDC en se concentrant sur trois domaines: l'enseignement primaire et secondaire; Les universités et la recherche; et l'autonomisation des jeunes en travaillant avec les enfants, les jeunes hommes et femmes, les éducateurs, les universitaires et d'autres parties prenantes concernées. Cette initiative mondiale est mise en œuvre dans plusieurs pays à travers le monde et a été lancée récemment dans notre région, en particulier en Égypte et en Libye et sera mise en œuvre dans d'autres pays dans la période à venir.

Le secteur privé joue également un rôle central dans la lutte contre la corruption et complète les efforts des gouvernements. Par exemple, en engageant les Petites et Moyennes Entreprises (PME) dans cette lutte, les entreprises du secteur privé contribueront à protéger leurs investissements, à garantir un environnement commercial transparent et digne de confiance et à promouvoir des pratiques équitables, ce qui finira par conduire à des entreprises solides sans corruption. L'ONUDC travaille avec les PME et les autorités de lutte contre la corruption pour prévenir et combattre la corruption dans les entreprises du secteur privé. Le soutien de l'ONUDC consiste à dispenser des formations de renforcement des capacités aux fonctionnaires privés et publics, à élaborer une législation anti-corruption pertinente, des outils d'évaluation des risques de lutte contre la corruption et des recherches, en plus de faciliter le dialogue direct entre les secteurs public et privé.

Chaque personne -jeune et vieille - a un rôle à jouer pour prévenir et contrer la corruption et pour promouvoir la résilience et l'intégrité à tous les niveaux de la société. Le même jour, le 31 octobre 2003, l'Assemblée générale a adopté la Convention des Nations Unies contre la corruption et a demandé au Secrétaire général de désigner l'ONUDC comme secrétariat de la Conférence des États Parties à la Convention (résolution 584/), l'Assemblée a également désigné le 9 décembre Journée internationale de la lutte contre la corruption, afin de sensibiliser à la corruption et au rôle de chacun pour la combattre et la prévenir. Un exemple d'efforts de sensibilisation a été une campagne médiatique contre la corruption en Égypte qui a attiré plus de 55 millions de téléspectateurs à la télévision nationale.

En Égypte, l'ONUDC bénéficie d'un partenariat solide avec le Gouvernement, en particulier l'Autorité de Contrôle Administratif (ACA). L'ACA a été un partenaire clé dans le travail de l'ONUDC sur la prévention et la lutte contre la corruption, non seulement en Égypte, mais également dans la région MENA. Ce partenariat a été formé grâce à la mise en œuvre de programmes régionaux et nationaux sur différents domaines thématiques, notamment la lutte contre la corruption, le renforcement de l'intégrité, le renforcement des capacités d'enquête financière; le renforcement des capacités du secteur privé à lutter contre la corruption

Le Bureau régional de l'ONUDC pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (ROMENA) travaille avec les États membres de la région pour les soutenir dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, le développement et l'adoption de stratégies de lutte contre la corruption, le développement de législations de lutte contre la corruption, le renforcement des capacités institutionnelles de prévention et de lutte contre la corruption, la prestation de formations sur les questions liées à la lutte contre la corruption

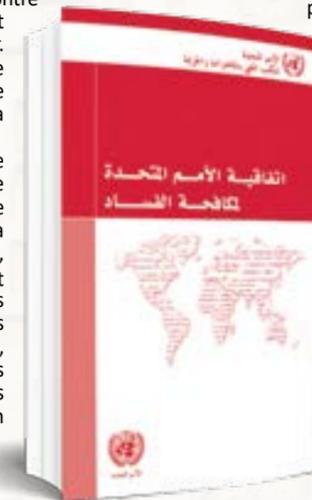
et le renforcement des capacités des praticiens en Égypte et au-delà.

L'ACA ne ménage aucun effort pour s'engager avec l'ONUDC dans toutes ses activités; ces dernières années, l'ONUDC a renforcé sa coopération avec l'Académie nationale égyptienne de lutte contre la corruption en s'associant à la mise en œuvre de programmes de lutte contre la corruption qui bénéficient aux fonctionnaires publics et privés d'Égypte et d'autres pays de la région. Ce partenariat a contribué à renforcer la coopération nationale et régionale, a facilité l'échange d'expertise entre les praticiens de la région et a établi une communication formelle et informelle entre eux. L'ONUDC s'est également associé à l'ACA en ce qui concerne la mise en œuvre de l'initiative GRACE ainsi que la lutte contre la corruption dans le sport et la lutte contre la manipulation des compétitions.

En décembre 2021, l'Égypte a présidé la neuvième session de la Conférence des États parties (COSP) à la Convention des Nations Unies contre la corruption à Charm El-Cheikh, au cours de laquelle les États membres ont adopté une Déclaration politique pour intensifier les efforts de lutte contre la corruption et de mise en œuvre de la Convention. Le COSP s'est conclu par l'adoption d'un ensemble de recommandations et de la "Déclaration de Charm El-Cheikh" sur le "Renforcement de la Coopération internationale dans la Prévention et la Lutte contre la corruption en Période d'Urgence et de Réponse et de Relèvement aux Crises" qui appelle les États parties à renforcer la coopération afin de prévenir, identifier, enquêter et poursuivre la corruption en temps de crise.

L'Égypte a également accueilli en novembre 2022 la 27e Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ce qui m'amène à souligner la grande importance de la lutte contre la corruption liée aux crimes qui affectent l'environnement. De plus, si la corruption persiste dans l'action pour lutter contre le changement climatique, cela ne fera que ralentir le processus.

Travaillons tous pour faire de 2023 une année d'action sur tous les fronts. Nous devrions tous utiliser et accélérer l'élan acquis grâce à l'adoption des recommandations du COSP et œuvrer pour créer un avenir meilleur pour les générations à venir.





Les contributions égyptiennes au développement du continent africain

L'ambassadeur Hicham al Moqawwad
Secrétaire général- adjoint de L'agence égyptienne de partenariat pour le développement

En 2014, le président égyptien a annoncé la création de l'Agence lors du sommet de l'Union africaine tenu à Malabo en Guinée équatoriale ; elle fut créée de la fusion des deux fonds égyptiens de coopération technique : le premier avec l'Afrique et le second avec les Etats membres du Commonwealth, les pays islamiques et les pays récemment indépendants. Ladite Agence constitue le bras de fer de développement dans l'Etat égyptien chargé de renforcer et de développer la coopération des Etats Sud- Sud notamment en Afrique. Elle s'engage à déclencher les potentiels et expertises égyptiens au profit de nos frères des pays africains afin de mettre en œuvre le programme de développement durable. D'ailleurs l'Agence égyptienne de partenariat jouit d'un appui important de la part de la direction politique en vue de réaliser cet objectif. L'Agence se compose d'un conseil administratif présidé par le ministre Sameh Choukry, chef de la diplomatie égyptienne, ses deux membres sont l'ambassadeur vice ministre des affaires étrangères pour les affaires africaines, le ministre adjoint des affaires africaines, asiatiques, européennes, financières et de coopération internationale.

Cette agence s'attache à exploiter tous les moyens disponibles visant le renforcement des pays africains et ceux du Commonwealth : elle organise des stages de formation, et programmes de renforcement des capacités dans tous azimuts pour les cadres dans les pays africains et les pays membres au Commonwealth, ceci en collaboration avec les institutions nationales, régionales et internationales experts aux sujets divers que couvre le programme d'action de l'Agence tels : la culture, l'irrigation, la santé, l'énergie nouvelle et renouvelable et l'éducation ; le programme n'a pas manqué les formations sur la diplomatie, l'entraînement judiciaire, la paix aussi bien que la sécurité.

Depuis sa création, l'(AEPD) égyptienne a organisé plus de 350 stages de formation du renforcement des capacités qui ont couvert plus de 14000 stagiaires venant des quatre coins du monde. Elle envoie les experts aux pays africains en fonction des besoins pour combler toute lacune dans les domaines à intérêt commun. De plus, cette agence forme des cadres africains dans ces domaines. D'ailleurs le nombre des experts égyptiens travaillant dans les pays africains dépasse actuellement 30 personnes comme elle accorde des aides humanitaires et de secours pour renforcer les potentiels des pays africains face aux défis,

elle s'attarde à atténuer les souffrances de ses populations surtout en temps des crises et catastrophes. Il convient de dire dans ce contexte que l'(AEPD) a offert plus de 180 faisceaux d'aides humanitaires aux pays africains et qu'elle n'arrête pas d'envoyer des convois médicaux mobiles dans les régions vulnérables pour assurer un service médical de qualité aux citoyens africains et dont le nombre dépasse 35 convois. Son action porte davantage sur les bourses offertes à nos frères africains. Parmi les universités responsables figurent l'université Zoweil des sciences et de technologie ; l'université égypto-nipponne des sciences et de technologie ; outre l'académie arabe pour la science, la technologie et le transport maritime. De même, l'action de l'Agence couvre la coopération tripartite avec les agences et instances internationales similaires qui travaillent dans le champ de développement pour mettre sur pied des projets de développement dans les pays africains et assurer des programmes de renforcement des capacités de leurs cadres.

Or, l'Agence jouit d'un réseau assez important de partenaires internationaux dans ce domaine. Il s'agit par exemple de l'Agence Japonaise

Depuis sa création, l'(AEPD) égyptienne a organisé plus de 350 stages de formation du renforcement des capacités qui ont couvert plus de 14000 stagiaires venant des quatre coins du monde. Elle envoie les experts aux pays africains en fonction des besoins pour combler toute lacune dans les domaines à intérêt commun. De plus, cette agence forme des cadres africains dans ces domaines. D'ailleurs le nombre des experts égyptiens travaillant dans les pays africains dépasse actuellement 30 personnes

L'Agence égyptienne de partenariat pour le développement a accusé plusieurs succès sur différents volets dont l'autonomisation de la femme ; la sécurité et la paix ; l'agriculture et l'irrigation ; la santé et l'information. C'est déjà les domaines traités par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud dans son rapport publié en septembre 2020. S'ajoute à ce qui précède que l'Agence égyptienne de partenariat pour le développement assure la supervision de la mise en œuvre et l'activation de l'initiative du développement des pays du bassin du Nil, initiative prioritaire à l'ordre du jour de l'Agence

de Coopération internationale (JICA) ; l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ; la Banque islamique de développement ; la Banque africaine de développement ; le Fonds d'assistance technique en Afrique qui relève de la Ligue arabe ; le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) ; aussi bien que le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

D'ailleurs, l'Agence égyptienne de partenariat pour le développement a accusé plusieurs succès sur différents volets dont l'autonomisation de la femme ; la sécurité et la paix ; l'agriculture et l'irrigation ; la santé et l'information. C'est déjà les domaines traités par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud dans son rapport publié en septembre 2020.

S'ajoute à ce qui précède que l'Agence égyptienne de partenariat pour le développement assure la supervision de la mise en œuvre et l'activation de l'initiative du développement des pays du bassin du Nil, initiative prioritaire à l'ordre du jour de l'Agence étant donné l'intérêt accordé par les dirigeants politiques et le gouvernement égyptiens à son activation et au renforcement de son rôle dans la promotion du développement des pays africains. L(AEPD) examine et met en exécution, en fait, de nombreux projets dans les pays africains en collaboration avec leurs autorités respectives, notamment les projets qui sont diligemment prioritaires et qui impressionnent directement et efficacement la qualité de vie dans ces pays.

A cet effet, l'Agence a, par exemple, mis en œuvre le projet de l'hôpital Magdy Ya'qoub de chirurgie cardiaque au Rouanda, le projet de lutte contre le paludisme au Sud soudanais, et le projet de forage de 100 puits d'eau souterraine à l'Ouganda et en Tanzanie.

Dans le cadre de la coopération fructueuse avec l'Académie nationale de lutte contre la corruption qui relève de l'Autorité du contrôle administratif, ladite académie a organisé, dans le cadre du don présidentiel dans le domaine de lutte contre la corruption, un stage en faveur des cadres africains dans la période du 21 jusqu'au 23 février 2022. Par ailleurs, le programme de travail de l'Agence avec l'Académie nationale de lutte contre la corruption pour l'exercice financier 2022/2023/ comprend l'organisation conjointe de quatre stages de formation dans le domaine de lutte contre la corruption en faveur des cadres africains. S'y ajoutent également deux autres stages en cours d'être organisés par l'Académie et qui font encore partie du don présidentiel.

Il est à souligner que l'Agence égyptienne de partenariat pour le développement croit au principe d'apporter des solutions africaines aux problèmes africains, ce qui renforce chez les peuples africains le sentiment d'appropriation des différents projets de développement, et assure par la suite la continuité et la durabilité de ces derniers.

Ce qui est de plus important c'est que tous les projets et programmes mis en place par l'Agence sont en harmonie avec les objectifs des Nations Unies du développement durable en 2030, de même qu'avec l'ordre du jour africain 2063.

En foi de ce qui précède, l'Agence ne cessera d'œuvrer à établir une base de plus en plus large de partenaires qui se rallient au même programme de travail pour le développement du continent africain, en vue de surmonter les défis qui pèsent sur celui-ci, et soutenir la stratégie de l'Etat égyptien visant à renforcer la présence et le rôle de l'Egypte en Afrique sur tous les plans.

En reconnaissance de l'importance et du rôle de l'Egypte..

Sélection de l'Autorité de Contrôle Administratif en tant que président de la l'Union des Autorités africaines de lutte contre la corruption



Le délégué égyptien vote lors des élections présidentielles de l'Union des Autorités de Lutte contre la Corruption



Sous-secrétaire / Dr. Khaled Saeed
 Chef du secteur du Secrétariat Technique du Comité National de
 Coordination pour la prévention et la lutte contre la corruption

Lors de la troisième Conférence de l'Union des Autorités de lutte contre la corruption en Afrique de l'Est tenue à Bujumbura- au Burundi-, en 2009, le défunt président du Burundi a proposé l'idée de créer une plate – forme continentale africaine pour lutter contre la corruption, et en 2013, les Autorités africaines de lutte contre la corruption, lors de la réunion tenue dans la capitale ghanéenne «Accra», ont reconnu l'importance d'une action commune pour éliminer la corruption en Afrique et ont adopté le statut de l'Union en tant qu'organisation internationale indépendante qui comprend des Autorités travaillant dans le domaine de la lutte contre la corruption dans les pays africains, dans le but de renforcer la coopération et la coordination entre les pays africains dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption et dans le cadre de deux conventions (la Convention des Nations Unies contre la corruption et la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption), il a été décidé que le secrétariat général de l'Union sera situé à Bujumbura – au Burundi-.

L'Égypte a souligné qu'elle exploitait les capacités de l'Académie Nationale de lutte contre la corruption pour développer les capacités africaines et fournir tous les moyens de soutien technique et logistique pour la création d'un Centre de recherche et d'études sur la lutte contre la corruption en Afrique

modification des statuts de l'Union.

(5) Recevoir et examiner les rapports annuels soumis par le comité exécutif.

Le second est le comité exécutif, qui est chargé de coordonner les activités de l'Union en général, de préparer et de soumettre les budgets annuels à soumettre à l'Assemblée générale pour approbation, de préparer les programmes d'activités et le plan de travail annuel. Ce comité exécutif gère l'Union, dispose de tous les pouvoirs non expressément attribués à l'Assemblée générale, au président ou au secrétaire général, tient ses réunions périodiques au moins une fois par an, et a le droit de déterminer le lieu et l'heure de ses réunions. Il se compose de 8 membres, à savoir :

(1) Le président : Il dirige l'Union, la représente légalement, et est élu pour une période de trois ans commençant après l'Assemblée générale au cours de laquelle il a été élu et se terminant à la fin de la troisième réunion annuelle de l'Assemblée, et la présidence de l'Union tourne parmi les chefs des Autorités de lutte contre la corruption de l'Union.

(2) Le premier vice-président: Il exerce les pouvoirs du président en son absence et est élu par l'Assemblée générale pour une durée de trois ans, et il doit être originaire d'une zone géographique différente du président et de son deuxième vice-président.

(3) Deuxième vice-président: Il exerce les pouvoirs du président en l'absence du président et de son premier vice-président , est élu pour une période de trois ans, et provient d'une zone géographique différente du président et de son premier vice-président.

(4) Cinq membres: Ils sont élus par l'Assemblée générale pour un mandat de trois ans renouvelable une fois et représentent géographiquement (nord, est, sud, ouest, centre) équitablement.

Selon le statut de l'Union, toute Autorité officielle spécialisée dans la lutte contre la corruption en Afrique peut demander à adhérer à l'Union, qui comprend actuellement 39 Autorités de lutte contre la corruption réparties par régions géographiques :

- Région d'Afrique du Nord: (Egypte-Algérie-Tunisie)
 - Région d'Afrique du Sud: (Namibie-Malawi-Madagascar-Botswana-Eswatini-Lesotho-Zambie-Zimbabwe-Afrique du Sud).

- Région d'Afrique de l'Est: (Burundi-Djibouti-Kenya-Ouganda-Rwanda-Tanzanie Soudan du Sud-Éthiopie-Comores).

- Région d'Afrique de l'Ouest: (Ghana - Sénégal - Niger - Sao Tomé - et - Principe - Mali - Bénin - Nigeria - Côte d'Ivoire - Guinée - Libéria - Sierra Leone-Togo-Burkina Faso-Cameroun).

- Région d'Afrique centrale: (République du Congo-République démocratique du Congo-Gabon-Tchad).

Depuis la création de l'Union en 2013 et jusqu'en 2021, les élections du comité exécutif ont été organisées à deux reprises et ont été perturbées à deux reprises à la suite de (l'épidémie d'Ebola en 2016, la pandémie de corona en 2020).

Les premières élections ont eu lieu à Accra-Ghana en 2013 et ont abouti à l'élection d'un président du Ghana, d'un premier vice-président du Soudan du Sud et d'un deuxième vice-président du Gabon, l'Égypte a été élue pour représenter la région du nord, le Libéria pour la région de l'ouest, le Cameroun pour la région centrale, le Malawi pour la région du sud et l'Ouganda pour la région de l'est.

Les deuxième élections ont eu lieu à Brazzaville-République du Congo-2017 et ont abouti à l'élection d'un président de la République du Congo, d'un premier vice-président du Sénégal et d'un deuxième vice-président de Zambie, l'Égypte a été réélue pour représenter la région du nord, le Niger pour la région de l'ouest, le Congo démocratique pour la région centrale, la Tanzanie pour la région du sud et l'Ouganda pour

La structure organisationnelle de l'Union se compose de deux organes :

La première est l'Assemblée Générale, qui est l'organe suprême de l'Union et comprend dans ses membres des représentants des Autorités membres, au nombre de 39 Autorités de lutte contre la corruption et membres honoraires, et ses réunions se tiennent une fois par an et présidées par le président de l'Union, 5 réunions de l'Assemblée ont été organisées et la dernière en date s'est tenue à Bujumbura-au Burundi-du 20 au 24 juin 2022.

L'Assemblée générale a cinq compétences importantes :

(1) Définir des politiques et des stratégies pour mettre en œuvre les objectifs de l'Union.

(2) L'élection, la nomination et la révocation des titulaires des postes prévus par le statut.

(3) Approbation du projet de budget et des codes de conduite par le comité exécutif de l'Union.

(4) Approbation de l'admission de nouveaux membres et



L'un des événements de formation au siège de l'Académie Nationale de Lutte contre la Corruption

la région de l'est.

La cinquième réunion annuelle de l'Assemblée Générale de l'Union des Autorités de lutte contre la corruption sous le titre «Protéger la richesse de l'Afrique, lutter contre la corruption et les flux financiers illicites» du 20 au 24 juin 2023 à Bujumbura-Burundi-comprenait un certain nombre d'événements :

- Le nombre de séances a atteint (9) qui ont été divisées en séances spécialisées dans le domaine du plan stratégique de l'Union 2022-2026, du rôle des Autorités de lutte contre la corruption dans la lutte contre les flux financiers illégaux, de la révision du manuel des procédures administratives et financières de l'Union et du code de conduite et d'éthique de l'Union.

- Des représentants de l'Autorité de Contrôle Administratif ont fait des interventions dans tous les événements et tables rondes de la Conférence, où ils ont passé en revue les meilleures pratiques réussies et les efforts nationaux déployés dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de lutte contre la corruption 2019-2022.

La délégation de l'Autorité de Contrôle Administratif, en coopération avec le Ministère égyptien des Affaires étrangères, a tenu des réunions avec des délégations pour soutenir le dossier électoral égyptien et souligner les efforts de l'Égypte dans les domaines de la prévention et de la lutte contre la corruption.

Le 23/2022/6/, les élections du comité exécutif (2022- 2025) se sont déroulées par le système de scrutin secret direct de sorte que chaque pays dispose d'une voix et la victoire dans chaque siège est pour l'État à la majorité absolue, chaque Autorité candidate a été autorisée à présenter les points les plus importants de son programme électoral en 5 minutes, et le résultat a été que l'Égypte, représentée par l'Autorité de Contrôle Administratif, a remporté le siège du président de l'Union par 17 voix contre 12 voix pour l'Ouganda, le Mali a

L'Autorité de Contrôle Administratif a confirmé la mise en œuvre de la subvention présidentielle afin que 180 cadres africains spécialisés dans le domaine de la lutte contre la corruption échangent leurs expériences entre eux au cours des trois prochaines années 2023-2025-, et ce à la suite de la formation réussie de 250 cadres africains, en travaillant à exploiter les capacités de l'Académie Nationale de lutte contre la corruption pour développer les capacités africaines

L'élection de l'Égypte, représentée par l'Autorité de Contrôle Administratif, au poste de Président de l'Union pour une période de trois ans reflète la confiance de tous les pays africains dans l'importance et le rôle acclamé de l'Égypte sur la scène africaine en général, en particulier son expertise dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption sous toutes ses formes, ainsi que l'intérêt égyptien pour la coopération avec divers forums et organismes internationaux concernés par la prévention et la lutte contre la corruption pour nos frères du continent africain.

remporté le siège du premier vice-président par 17 voix contre 12 voix pour le Sénégal, le Cameroun a remporté le siège de deuxième vice-président par 15 voix contre 14 pour la Zambie, et les groupes régionaux ont sélectionné leurs représentants par acclamation : L'Algérie pour la région de l'Afrique du Nord, le Zimbabwe pour la région de l'Afrique du Sud, la Sierra Leone pour l'Afrique de l'Ouest, la Tanzanie pour l'Afrique de l'Est, la République du Congo (Brazzaville) pour la région de l'Afrique centrale.

L'Autorité de Contrôle Administratif a prononcé un discours à l'occasion de sa présidence de l'Union, au cours duquel elle a notamment remercié le gouvernement burundais pour l'hospitalité, remercié tous les anciens membres du deuxième comité exécutif de l'Union pour les efforts acharnés déployés afin de gérer ses activités, souhaité du succès à M. Bizmana dans l'exercice de ses fonctions de secrétaire général de l'Union, félicité les nouveaux membres du comité exécutif pour la direction d'une importante institution de lutte contre la corruption au niveau africain, et confirmé la mise en œuvre de la subvention présidentielle afin que 180 cadres africains spécialisés dans le domaine de la lutte contre la corruption échangent leurs expériences entre eux au cours des trois prochaines années 2023-2025-, et ce à la suite de la formation réussie de 250 cadres africains, en travaillant à exploiter les capacités de l'Académie Nationale de lutte contre la corruption pour développer les capacités africaines, en fournissant tout le soutien technique et logistique pour la mise en place d'un Centre de recherche et d'études de lutte contre la corruption en Afrique, et en espérant que ce centre aura un rôle dans l'analyse des indicateurs internationaux liés à la lutte contre la corruption et proposera des politiques pour y faire face,



Célébration de l'élection de l'Autorité de Contrôle Administratif à la présidence de la Fédération des Autorités Africaines de Lutte contre la Corruption

Burundi 2022



L'Autorité de Contrôle Administratif, en tant que président de l'Union des Autorités de lutte contre la corruption, a œuvré à l'activation de la Stratégie 2022-2026 de l'Union en signant un protocole d'accord entre l'Union et la Banque Africaine de Développement à Abidjan-Côte d'Ivoire-, afin de préparer des initiatives de renforcement des capacités institutionnelles, d'organiser des séminaires et des colloques aux niveaux national, régional et international

améliorer la classification des pays africains dans les indicateurs, et pour que l'Égypte encourage les pays africains frères qui n'ont pas encore adhéré à ces accords et groupements à rejoindre rapidement l'Union en vue de réduire les risques de corruption.

La cinquième réunion annuelle de l'Assemblée générale de l'Union a abouti à l'adoption de 14 résolutions, notamment l'adoption du plan stratégique de l'Union des Autorités africaines de lutte contre la corruption 2022- 2026, qui comprend (5) objectifs stratégiques :

Le premier est de renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de l'Union, le second est de diffuser la culture de prévention et de lutte contre la corruption et les flux financiers illicites, le troisième est de développer les capacités de leadership dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites, le quatrième est de renforcer la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux dans le domaine de la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites, le cinquième est la création du Centre africain de recherche et d'études de lutte contre la corruption.

Le 24/2022/6/, la première réunion du comité exécutif s'est tenue sous la présidence de l'Égypte, dont les résultats les plus marquants ont été la nécessité d'installer des représentants des Autorités lors des futures réunions de l'Union pour assurer l'efficacité, approuver la demande de l'État du Mali d'accueillir la réunion du comité exécutif en 2023 et l'offre de l'État de Tanzanie d'accueillir la prochaine réunion, ainsi que charger le secrétariat de l'Union de préparer un plan exécutif pour activer la stratégie de l'Union 2022- 2026, qui comprend les activités, l'agent de mise en œuvre et le calendrier.

Le 28/2022/9/, l'Autorité de Contrôle Administratif, en tant que président de l'Union des Autorités de lutte contre la corruption, a œuvré à l'activation de la stratégie 2022-2026-

de l'Union en signant un protocole d'accord entre l'Union et la Banque Africaine de Développement à Abidjan-Côte d'Ivoire-, afin de préparer des initiatives de renforcement des capacités institutionnelles, d'organiser des séminaires et des colloques aux niveaux national, régional et international au profit des Autorités membres de l'Union et des États membres de la Banque, de passer en revue les activités de recherche et les activités des Académies Nationales de lutte contre la corruption et des centres de formation et d'encourager leur développement dans les domaines de la prévention et de la lutte contre la corruption, de suivre le respect des accords régionaux et internationaux de lutte contre la corruption et les efforts de mise en œuvre des stratégies nationales de lutte contre la corruption, et de coopérer à la protection des activités de la Banque Africaine de Développement contre les crimes de corruption dans les pays africains. Un atelier a été organisé en marge du protocole d'accord, auquel ont participé des représentants du comité exécutif de l'Union, des Unions régionales des Autorités de lutte contre la corruption, la direction de la Banque Africaine, le président du Conseil consultatif de l'Union africaine pour la lutte contre la corruption, un représentant de Transparency International à Berlin et d'une organisation de la société civile en Côte d'Ivoire.

En conclusion, il convient de souligner que l'élection de l'Égypte, représentée par l'Autorité de Contrôle Administratif, au poste de Président de l'Union pour une période de trois ans reflète la confiance de tous les pays africains dans l'importance et le rôle acclamé de l'Égypte sur la scène africaine en général, en particulier son expertise dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption sous toutes ses formes, ainsi que l'intérêt égyptien pour la coopération avec divers forums et organismes internationaux concernés par la prévention et la lutte contre la corruption pour nos frères du continent africain.



Promoting integrity, transparency and accountability

Réunion des groupes de travail au siège de l'Office de lutte contre la criminalité et les drogues à Vienne



Efforts internationaux de Lutte contre la Corruption

Le comité de rédaction

Réunion des groupes de travail au siège de l'Office de lutte contre la criminalité et les drogues à Vienne

En sa qualité de président de la neuvième session de la conférence des Etats parties, l'Egypte a présidé les groupes de travail de la convention des Nations unies contre la corruption à Vienne. Le ministre Amr Adel, président de l'Autorité de contrôle administratif, y a assisté étant le président de la neuvième session de la conférence des Etats parties à la convention des Nations unies contre la corruption, pour suivre les travaux des réunions des groupes de travail de la convention chargés de recouvrer les avoirs, renforcer la coopération internationale et examiner la mise en exécution de la convention onusienne et ce, dans la période du 7 au 11 Novembre à Vienne.

Pendant cinq jours, les groupes de travail ont discuté du mécanisme du renforcement de la coopération internationale, d'échange d'informations et expertises, des efforts fournis pour mettre en application la convention, des pratiques réussies et des défis à la mise en exécution de la déclaration de Charm el Cheikh énoncée par la conférence de la neuvième session des

Etats parties à la convention contre la corruption ; les discussions ont porté sur le renforcement de la coopération internationale dans le domaine de la prévention de la corruption au moments des crises et urgences aussi bien que du relèvement.

Au cours des séances, l'Autorité de contrôle administratif a passé en revue les causes importantes de l'adoption par l'Egypte de la Déclaration de Charm el Cheikh étant la première résolution traitant la coopération internationale dans le domaine de la prévention de corruption aux moments des crises qualifiées d'incessantes.

Ont été exposés, les efforts nationaux adoptés par l'Etat égyptien dans le domaine de la gouvernance, la lutte contre la corruption face aux répercussions de la pandémie Covid 19, le programme de la protection sociale. Ont été également traité les efforts de l'Egypte dans la coopération internationale informelle partagés avec les dispositifs de prévention de corruption à travers le monde afin de parer à la corruption transfrontalière. Lesdits efforts étaient partagés avec l'Egypte par les délégations des Etats Unis, d'Australie, du Brésil, d'Italie, de la Roumanie,



de la Banque mondiale et de l'Organisation de la coopération et du développement économique.

A la marge des séances, des rencontres ont été tenues avec les responsables des dispositifs de prévention de la corruption et de la mise en exécution de la loi dans certains pays et instances internationales concernées qui participaient à la conférence qui ont discuté des priorités de la lutte contre la corruption et la réduction des risques. Les travaux de clôture ont amené à l'approbation des rapports des groupes de travail.

Ces activités ont été accentuées par la communication permanente et efficace sur tous les plans pour soutenir les efforts visant à combattre et à prévenir la corruption. D'ailleurs, l'on a vu le président de l'Autorité de contrôle administratif s'entretenir avec Madame Ghada Waly, Secrétaire général adjoint des Nations Unies et Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime au siège de l'Autorité au Caire.

Au cours de cet entretien, les deux parties ont examiné les moyens d'activer la Déclaration de Charm El Cheikh publiée vers la clôture des travaux de la neuvième session de la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption présidée par l'Autorité. Par ailleurs, elles ont passé en revue les activités et événements conjoints en matière de perfectionnement des capacités des cadres chargés de prévenir et combattre la corruption, le crime organisé, et les crimes de trafic d'humains. Elles ont examiné également le recours aux cadres nationaux exceptionnellement compétents de l'Autorité sur les plans régional et international, de même que la promotion de la coopération avec l'Académie nationale de lutte contre la corruption, bras armé de l'Autorité.

En outre, le ministre Amr Adel n'a pas manqué, au cours de cet entretien, d'exprimer son estime pour le rôle de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sous la présidence de Dr. Ghada Waly dans le soutien porté à la mise en œuvre de la Convention ; la coopération avec les organes qui travaillent dans ce domaine et la formation de leurs cadres.



Actes de la première réunion ministérielle sur la lutte contre la corruption de l'Organisation de la Coopération islamique

Dr Ghada Waly a souligné que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime tient à établir un partenariat durable avec l'Autorité de contrôle administratif, croyant en le rôle important qu'elle assume surtout dans le domaine de la prévention de corruption aussi bien que la lutte contre la traite et la migration clandestine.

L'Autorité de contrôle administratif a passé en revue l'importance de l'adoption par l'Egypte de la Déclaration de Charm El Cheikh, étant la première résolution du genre traitant la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre la corruption question qualifiée de persistante.

Il a, de même, souligné l'importance de coordonner la coopération avec ces organes sur les plans international et régional pour juguler ce fléau qui compromet les efforts de développement, tout en aspirant à voir bientôt davantage de coopération fructueuse et constructive, avec l'Office dans les domaines d'intérêt commun.

Pour sa part, Mme Ghada Waly a félicité Monsieur le ministre Amr Adel pour sa nomination président de l'Autorité en exprimant son espoir de voir se poursuivre la coopération des deux parties dans les domaines d'intérêt commun. Elle a mis l'accent sur le souci de l'Office d'entretenir un partenariat durable avec l'Autorité, vu le rôle majeur que cette dernière joue en ce qui concerne la lutte et la prévention de la corruption, la lutte contre les crimes de trafic d'humains et les migrations clandestines. Elle a également souligné que l'Office veille à apporter le soutien nécessaire à l'Autorité durant sa présidence de l'Union des autorités africaines de lutte contre la corruption, étant donné son rôle régional marquant à cet effet.

Dans le même contexte, l'Autorité avait participé à la réunion de la Conférence des Etats parties à Convention des Nations Unies contre la corruption portant sur les réalisations ayant trait à la mise en œuvre des engagements de la Déclaration politique sur la lutte contre la corruption, déclaration adoptée lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, tenue du 5 au 8 septembre 2022 à Vienne.

Les réunions ont compris des séminaires pour étudier les bonnes pratiques, les défis et les moyens de remplir les engagements énoncés dans les différents chapitres de la Déclaration politique.

Réunion d'experts gouvernementaux pour discuter de la mise en œuvre de la Déclaration de Charm el-Cheikh

Au siège de l'Académie Nationale de lutte contre la corruption, en présence de M. Amr Adel, président de l'Autorité, et en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Autorité de Contrôle Administratif a organisé une réunion internationale d'experts internationaux sur la Convention des Nations Unies contre la corruption pour discuter de la mise en œuvre de la déclaration de Charm el-Cheikh sur la lutte contre la corruption en temps d'urgence et de réponse aux crises, à laquelle ont participé des représentants de 30 pays et de nombreuses organisations internationales et experts internationaux.

Approbation de l'Accord de la Mecque pour la coopération dans le domaine de l'application de la loi et de la lutte contre la corruption

M. Amr Adel, président de l'Autorité de Contrôle Administratif, a dirigé la délégation égyptienne à la première réunion ministérielle des agences d'application de la loi et de lutte contre la corruption des Etats membres de l'OCI, qui s'est tenue en Arabie Saoudite. La réunion s'est terminée par l'adoption de la Convention de la Mecque pour les Etats membres de l'OCI dans le domaine de l'application de la loi et de la lutte contre la corruption.



Changements climatiques.. Egypte : Faire face aux défis majeurs .. investir les opportunités prometteuses



Dr. Inas Abou Taleb
 Chef de l'ancienne agence des affaires environnementales
 Professeur de Technologie du traitement des déchets liquides
 et des études environnementales -Institut des recherches
 environnementaux et des changements climatiques- Centre national
 des recherches

Certes, parler du changement climatique a dépassé la phase d'interrogation ; s'agit-il d'un simple phénomène ou d'un vrai changement ayant des causes connues aussi bien que des impacts palpables dont nous souffrons tous. En fait, le changement climatique présente un phénomène naturel qui a lieu essentiellement avec les changements des temps, néanmoins l'activité humaine accélère son rythme ; or, l'aggravation inédite de la concentration des gaz à effet de serre par rapport à la période précédant la révolution industrielle, due à l'augmentation de l'activité humaine, a intensifié à son tour la quantité de la chaleur absorbée ou retenue via ces gaz touchant la température de la Terre, et causant un déséquilibre de la chaleur et une élévation de la température terrestre ; cela a certainement entraîné des changements climatiques qui ont altéré tout aspect de vie.

L'élévation permanente exagérée de la température mène à la vaporisation des surfaces hydriques et l'abaissement des taux d'humidité ce qui, par la suite, augmente la sécheresse et cause la désertification dans certains endroits et la réduction des taux d'alimentation dans les réservoirs des eaux souterraines. De plus, la hausse de la température contribue à la consommation des eaux consacrées à l'irrigation des récoltes, et l'accroissement des besoins d'eau utilisée dans le secteur agricole. Cet état de chose, débouche sur l'aggravation des pressions sur les ressources hydriques déjà limitées, le changement saisonnier, les intempéries qui, du fait de leur augmentation, ont mené à des catastrophes telles les pluies torrentielles, les inondations qui menacent la vie des humains comme il détruit leurs possessions dans des endroits divers.

Il est vrai que le changement climatique devient une inquiétude qui entrave la marche du développement durable, et les efforts consentis pour promouvoir les conditions de vie sans pour autant oublier la réduction du taux de pauvreté. L'on trouve que les secteurs les plus endommagés sont les eaux, l'agriculture et les régions côtières. Le

secteur hydrique fait partie des plus importants secteurs qui sont très vulnérables face aux changements climatiques. Il s'agit d'un secteur central vu son lien avec l'eau, l'alimentation, l'énergie aussi bien que son influence directe et indirecte sur l'économie égyptienne.

Le changement climatique extrême est un phénomène transfrontalier, l'on a commencé récemment à réaliser son impact en Egypte avec l'élévation de la température, la pénurie des pluies ou bien son accroissement en dehors de leurs saisons, ce qui a influencé négativement la qualité des récoltes alimentaires, la pâture et la production animale ; ceci implique l'élargissement des terrains agricoles afin d'obtenir le minimum de la sécurité alimentaire. Rappelons que l'augmentation de la demande des eaux pour irriguer davantage de terrains, avec le manque des flux transfrontaliers de nos quotas du Nil outre le climat national sec et la croissance démographique croissante constituent un défi qui bute les plans du développement durable.

Certes, la hausse de la température annonce l'élévation des surfaces des mers, l'écoulement des côtes égyptiennes, le

déplacement des habitants aussi bien que la réduction du taux de tourisme... éléments ayant des conséquences sociales, et économiques très dangereuses. Il est à noter que la montée de la surface méditerranéenne signifie la salinisation des terrains côtiers et l'altération nocive du réservoir souterrain ce qui affectera négativement la productivité agricole surtout avec le retrait excessif des eaux du réservoir souterrain. Et d'ajouter l'écoulement de larges espaces du Delta qui couvre les meilleurs terrains agricoles produisant 3040- pour cent de la production égyptienne de la nourriture et de la production agricole et 50 pour cent de la production industrielle.

Nombreux sont les défis qui font obstacles devant les plans de développement que ce soit ceux qui sont agricoles ou industriels pour faire face à la croissance démographique. Parmi lesdits défis, nous pouvons citer la pénurie des eaux dont le taux augmente à cause de la croissance de la demande face au réchauffement climatique. Cette situation implique la prise des mesures tant à court terme qu'à long terme pour réduire les effets économiques et sociaux en résultant. Le problème majeur est que les catégories pauvres sont les plus vulnérables à l'égard de ces ramifications qui les poussent à se déplacer à l'extérieur de leurs villes, raison pour laquelle la mise en place des politiques fermes et le consentement des efforts conjugués deviennent une nécessité et non pas un bien-être pour s'en relever.

Les mécanismes de limitation des effets des changements climatiques que comprennent les mesures visant à diminuer l'émission de gaz à effet de serre se bornent à l'accent à mettre sur la nécessité de s'appliquer à freiner l'accroissement de telles émissions. Cela tend, en fait, à réaliser l'équilibre entre les émissions causées par l'homme et leur élimination, ainsi que l'adaptation aux effets néfastes du changement climatique. Certains peuvent se demander que signifie l'adaptation. La réponse en est que l'adaptation c'est la prise des mesures nécessaires à l'adaptation au changement climatique. Ces mesures changent d'un pays l'autre selon sa situation géographique, et la portée de l'impact des changements climatiques néfastes qu'il subit d'après ses moyens financiers. De telles mesures comprennent la construction de défenses d'inondation, la mise en place de systèmes d'alerte précoce aux cyclones, et le fait de passer à la culture des plantes qui résistent à la sécheresse...etc.

La part de l'Egypte en émissions de gaz à effet de serre ne dépasse pas 0.6 %. Et pourtant, elle juge extrêmement important l'investissement dans les mesures de réduction et d'adaptation. Pour ce faire, le gouvernement égyptien a pris des mesures pour passer à l'économie à faible consommation de carbone, considérée la plus solide capable de créer de nouvelles chances de travail, tout en adoptant une formule intégrant la dimension socio-écologique pour remédier aux effets néfastes du changement climatique.

Les mesures de réduction appliquées dans les nouveaux projets consistent dans la transition vers la technologie à basses émissions et la réduction progressive de celle à hautes émissions, ce qui contribuera à la réalisation des objectifs du développement durable grâce au recours à l'énergie nouvelle et renouvelable ; à l'investissement dans la promotion de l'énergie dans les différents secteurs ; au recyclage et au traitement des déchets solides et agricoles ; aussi bien qu'à la conversion des carburants au gaz naturel et à l'électricité, notamment dans les secteurs de transports et de petites industries.

L'investissement dans les mesures d'adaptation au changement climatique revêt une importance majeure vu ses dimensions économiques quant au traitement des séquelles d'un tel changement, à savoir la pénurie de ressources en eau qui affecte, par la suite, les activités agricoles et industrielles, voire la répartition démographique. Pour combler le fossé entre besoins et ressources disponibles en

L'Egypte présente un marché prometteur pour l'investissement dans l'action climatique dans les domaines de l'énergie propre, étant donné les richesses naturelles dont elle jouit comme le soleil et les parcs éoliens. On peut investir en fait, dans l'installation de centrales solaires et éoliennes. S'ajoute figure parmi les pays qui attirent l'implantation de la technologie de fabrication des panneaux solaires, et également celle des composants des stations de dessalement

L'économie égyptienne se heurte à des obstacles croissants qui pèsent sur le développement, de même qu'à des pressions sur le budget de l'Etat pour réaliser les projets tant de réduction que d'adaptation, au moment même où lui fait défaut le financement nécessaire à la prévention des chocs provenant du changement climatique et de son impact sur les systèmes écologiques

eau, l'on met en place davantage de projets d'adaptation grâce à la promotion des ressources en eau par le traitement et le recyclage des eaux d'égouts et de drainage agricole ; le dessalement des eaux de mer ; la collecte des eaux pluviales et de torrents ; le freinage de la pollution via la couverture croissante des villages en systèmes d'égouts ; la promotion de la disponibilité d'eaux via la réhabilitation des canaux et la limitation de l'intrusion d'eau de mer par une infrastructure susceptible de protéger les côtes.

L'économie égyptienne se heurte à des obstacles croissants qui pèsent sur le développement, de même qu'à des pressions sur le budget de l'Etat pour réaliser les projets tant de réduction que d'adaptation, au moment même où lui fait défaut le financement nécessaire à la prévention des chocs provenant du changement climatique et de son impact sur les systèmes écologiques, la santé de l'homme, l'agriculture, l'industrie et la répartition démographique. Cet état de choses fait obstacle à la croissance économique et met à l'épreuve l'objectif d'élimination de la pauvreté dans le plan du développement durable.

Après la revue de ces défis que tout le monde connaît, force pour nous est de transformer les défis liés au changement climatique en chances d'investissement et de développement, aussi bien que de renforcer la présence stratégique entre Etat, secteur privé et communauté internationale afin d'assurer une transition de qualité servant à répondre auxdits défis. D'ailleurs, l'investissement peut avoir lieu dans l'action liée au climat sur deux volets : l'un s'effectue au sein de l'Etat égyptien, tandis que l'autre est extérieur et s'effectue à travers la coopération avec les Etats africains.

Il ne fait pas de doute qu'en dépit des grands défis causés par les implications du changement climatique, l'Egypte présente un marché prometteur pour l'investissement dans l'action climatique dans les domaines de l'énergie propre, étant donné les richesses naturelles dont elle jouit comme le soleil et les parcs éoliens. On peut investir en fait, dans l'installation de centrales solaires et éoliennes. S'ajoute figure parmi les pays qui attirent l'implantation de la technologie de fabrication des panneaux solaires, et également celle des composants des stations de dessalement ; de même que l'implantation des technologies à faible émission de carbone, ainsi que celles de traitement et de recyclage des déchets issus de l'utilisation croissante des panneaux solaires et des batteries électriques pour assurer la durabilité de l'énergie.

Il est également important d'investir dans le domaine de minéralisation des déchets des stations de dessalement par l'extraction des sels précieux de la solution saline issue du dessalement (Albrin), comme l'extraction du nickel, du cobalt, du magnésium et du lithium, élément essentiel pour les batteries des voitures électriques qui fait l'objet d'une demande universelle sans précédent, vu qu'il constitue l'élément principal dans la fabrication de toutes les batteries petites et grandes, et qu'il devient une partie très importante de l'avenir de l'industrie automobile électrique.

Cela dit, l'extraction du lithium à partir de substances non conventionnelles est désormais une nécessité impérieuse. Elle offre, en outre, des chances d'investissement aux secteurs privé et public égyptiens et maximise l'échange commercial entre l'Egypte et les pays du bassin du Nil en vue de soutenir ces derniers et de mettre en place des projets communs de développement, tels que les projets électriques, agricoles et de production animale ; ce qui contribue à soutenir l'économie égyptienne et porte remède aux problèmes économiques qui résultent du manque des ressources en eau, à travers l'importation de l'eau virtuelle par le moyen de satisfaire aux besoins agricoles et animaux grâce à ces Etats.

En fin de compte, il appartient au gouvernement de créer un milieu favorable à l'investissement climatique en procédant par le développement tant des instruments de financement, que des mécanismes d'action commune dans le but de tirer profit de toutes ces chances prometteuses.

Le Processus de Khartoum

Face aux crimes de la migration clandestine

L'État égyptien s'est préoccupé de mettre à jour sa législation dans divers domaines pour répondre aux variables politiques, économiques et sociales successives, ainsi que pour atteindre les objectifs souhaités y compris son objectif national et les desseins stratégiques et spécialisés qui en découlent. Cela s'est clairement reflété lors de la rédaction des amendements constitutionnels en 2014, qui comprenaient des articles constitutionnels contraignants pour lutter contre la corruption et l'élaboration d'une stratégie nationale à cette fin importante. En 2016, la Loi n° 82 de 2016 a été élaborée pour lutter contre la migration clandestine, modifiée par la loi n° 2 de 2022, afin de renforcer le contrôle et de durcir les sanctions pour les auteurs, suivie de la modification de la loi sur l'Autorité de Contrôle Administratif en vertu de la loi 207 de 2017, qui comprenait l'ajout de nouvelles compétences pénales dans les tâches de l'Autorité, à savoir, lutter contre les crimes de traite des êtres humains, trafic d'organes humains, devises étrangères et usurpation d'identité d'un agent public. L'Autorité de Contrôle Administratif a rencontré de nombreux faits criminels différents liés au crime de la migration clandestine en prenant en charge diverses affaires pénales relevant de sa compétence, dans lesquelles le crime de la migration clandestine est combiné à d'autres crimes tels que la falsification de documents et de publications officielles. Ce crime prend également la forme de traite des êtres humains à l'une de ses étapes, lorsque le migrant illégal n'en a pas la volonté et est vulnérable, et que des actes de coercition, de fraude et de tromperie peuvent être pratiqués à son encontre, ou il est soumis à diverses fins d'exploitation lors des opérations de transport, d'hébergement et d'accueil, jusqu'à des pratiques analogues à l'esclavage et à la servitude, ce qui nécessite l'intervention des membres de l'Autorité de Contrôle Administratif pour aborder le crime de traite des êtres humains en toute compréhension de la part du ministère public lors de la présentation de ces actes et pratiques illicites au stade de la collecte des preuves et de la conduite des enquêtes jusqu'à la saisie et l'inspection.

Le crime de la migration clandestine

Les pays sont classés en trois types en ce qui concerne les cas de trafic de migrants, à savoir un pays d'origine (origine), un pays de transit (transit) et un pays de destination (destination). Le crime de trafic illicite de migrants ne représente pas des problèmes de sécurité limités qui ne sont abordés que du point de vue de la sécurité, mais ses dimensions s'étendent à la nécessité d'étudier les causes du phénomène général au sens large pour l'État qui y est confronté dans son ensemble et d'étudier le phénomène au sein des régions où il est particulièrement répandu. En plus d'étudier les raisons expulsant ceux qui souhaitent





émigrer illégalement des pays d'origine où ils sont exposés à des circonstances ou conditions spécifiques à leurs communautés les conduisant au désir d'émigrer, et en raison de l'incapacité de mettre légalement en œuvre ce désir, ils ont recours à des méthodes illégales.

Définition du processus de Khartoum

En 2014, le "Processus de Khartoum" conjoint a été lancé entre l'Union européenne et les pays de la Corne de l'Afrique et les pays de la méditerranée, dont la République arabe d'Égypte, dans le but de lutter contre les causes et les conséquences de la migration clandestine, où la coopération est en cours de discussion pour lutter contre le phénomène selon une approche intégrée qui inclut les aspects diplomatiques, sécuritaires et de développement.

Plusieurs réunions des États membres ont eu lieu dans le cadre du renforcement de la coopération bilatérale et régionale, abordant le dossier avec ses dimensions sécuritaires, économiques, sociales et humanitaires et échangeant expériences et bonnes pratiques.

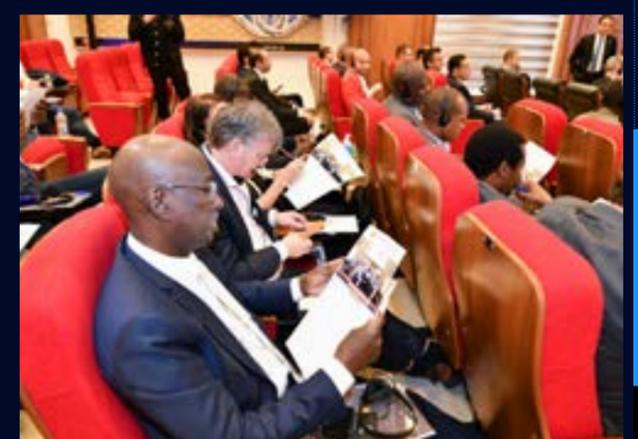
Réunion des participants avec l'Académie Nationale de lutte contre la corruption

Au cours de la période du 22/11 au 24/11/2022, l'Égypte a accueilli un atelier pour les représentants des États membres sur les moyens innovants de la mise en œuvre de la loi pour lutter contre la migration irrégulière. Cet atelier a réuni plus de 60 participants et experts de 19 pays et 12 organisations et institutions concernées par le phénomène, en mettant l'accent sur les aspects financiers, la sécurité des documents et l'utilisation de la technologie et des outils numériques, en coopération et en partenariat en tant que sujet global.

Les participants se sont rencontrés lors de l'atelier au siège de l'Académie Nationale de lutte contre la Corruption, où ils ont présenté leur expertise et leurs connaissances en vue d'atteindre les objectifs de l'initiative égypto-africo-européenne, où le partenariat égyptien a mené à bien le dialogue euro-africain sur les thèmes de la migration clandestine, de la traite des êtres humains et du blanchiment d'argent dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie nationale de lutte contre la migration clandestine et à la lumière de la présidence conjointe entre l'Égypte et la France de l'initiative, qui s'est transformée en une plateforme de coopération entre les pays le long de la ligne reliant la Corne de l'Afrique et l'Europe. Au cours de l'atelier, les efforts nationaux dans le domaine de la lutte contre la migration clandestine et la traite des êtres humains ont été examinés en incluant cette question comme l'un des principaux domaines de compétence des travaux de l'Autorité de Contrôle Administratif conformément à la loi de sa création modifiée par la loi n° 207 de 2017, qui a ajouté à la portée de ses travaux l'activité de lutte contre la traite des êtres humains en raison du lien étroit entre les délits d'immigration clandestine et de traite des êtres humains mentionnés ci-dessus, ainsi que le lien entre la commission de délits de corruption et le blanchiment d'argent. En effet, l'Autorité a pu obtenir de nombreux succès dans ce domaine au cours de la période précédente.

Il a également été souligné que l'Autorité de Contrôle Administratif est intéressée par le renforcement du partenariat et l'échange d'expériences avec les pays africains et européens concernés par l'Initiative, car il s'agit d'une étape importante en vue de soutenir le cours du dialogue euro-africain sur la migration clandestine et la traite des êtres humains, et ce en fournissant toutes les capacités, l'expertise, les connaissances et les cadres qualifiés de l'Autorité et de l'Académie nationale de lutte contre la corruption afin d'atteindre les objectifs de l'Initiative.

Dr. Mohamed Salama
Rédacteur en chef





Atelier thématique sur les moyens innovants de la mise en œuvre de la loi contre la migration clandestine



Les Moyens innovants de la mise en œuvre de la loi contre la migration clandestine

L'ambassadeur : Ihab Badawy
Ministre adjoint des affaires étrangères pour les affaires multilatérales et la sécurité internationale

Vu que la migration clandestine représente un défi commun qui nécessite des partenariats internationaux, notre coopération avec la France couvre plusieurs domaines y afférents et qui sont utiles pour les deux parties, tout en reflétant une compréhension commune sur cette question mondiale ayant besoin de solutions sûrement internationales.

La migration est un problème mondial qui nécessite des solutions mondiales. A cet égard, une convention prometteuse a été signée afin de renforcer davantage le contrôle des frontières en Egypte, Nous comptons impatiemment sur la valeur technique et l'expertise de la part de Civipol.

Promouvoir la coopération entre Etats revêt dans ce processus une grande importance vu la nature transfrontalière de la migration clandestine ; il ne faut pas tout de même négliger de reconnaître l'impuissance des Etats de faire face séparément à un tel phénomène sans coopération avec d'autres partenaires.

Prévenir le trafic des migrants fait partie des questions de préoccupation internationale véritable. Or, plusieurs pays en sont touchés que ce soit pour les pays d'origine, de passage ou de destination. Les criminels cherchent le profit à travers le trafic des migrants par les frontières et continents ; ils exploitent les grands nombres des migrants qui sont prêts à exposer leurs vies au risque à la recherche d'une vie meilleure, étant donné qu'ils trouvent une difficulté d'avoir accès aux canaux légaux de migration.

L'office des Nations unies contre les drogues et le crime UNODC estime qu'il existe deux principales voies de trafic, l'une commence à l'est, le nord et l'ouest de l'Afrique et s'étend jusqu'à l'Europe, alors que la deuxième commence de l'Amérique latine et s'étend jusqu'à l'Amérique du nord. Lesdites voies génèrent un profit annuel qui

s'élève à 76.6 milliards de dollars en faveur des criminels. Le nombre mondial doit être probablement de loin plus grand, les recherches effectuées récemment sur la région subsaharienne en Afrique indiquent que le trafic des migrants devient une affaire rentable qui ne cesse de s'aggraver ; cela a conduit à une augmentation de compétition sur le contrôle des voies principales. Notons que les groupes de trafic incitent les migrants à se diriger vers des endroits géographiques nouveaux.

Efforts inlassables pour lutter contre le trafic de réfugiés

Il convient de dire que plusieurs Etats allongeant la méditerranée des deux côtés ont fourni des efforts gigantesques pour combattre le trafic des migrants, néanmoins plus qu'ils durcissent le contrôle, plus le taux de criminalité augmente et les groupes criminels recourent à de nouveaux moyens. Cet état de choses rend opportune l'ouverture de cet atelier vu l'importance qu'il revêt. Admettons également que le trafic des migrants ne constitue pas selon une perspective limitée un problème de sécurité car il dépend d'un ensemble de facteurs de tiraillement dans les pays d'origine et

ceux de destination.

Des défis politiques dramatiques ont vu le jour la dernière décennie au Moyen Orient entraînant un taux de déplacement sans précédent et un vide sécuritaire dans de nombreux pays, ceci à créé un climat compatible avec les réseaux criminels de trafic. La conjoncture tant sociale qu'économique détériorée dans une panoplie de pays africains a alimenté les politiques de recrutement par ces réseaux des criminels.

En fait, les mesures sécuritaires ne seraient jamais à elles suffisantes pour stopper les tentatives de migration par les gens, abstraction faite des dangers, s'ils ne trouvent pas l'alternative efficace dans leurs pays et par conséquent, force est d'adapter le cadre politique de nos réponses pour assurer un ensemble global de stratégies afin de prévenir des migrants clandestins et d'exploitation des réfugiés et de ceux qui demandent l'asile auprès des groupes criminels de trafic.

En attendant, autant qu'on a besoin de combattre énergiquement le crime transnational organisé, autant qu'il faut accorder la même attention aux victimes pour les protéger. Ces migrants font souvent l'objet de maltraitance et d'exploitation, leurs vies sont exposées au danger : ils peuvent mourir suffoqués dans les containers ou dans le désert, noyés dans les mers au moment du trafic par les criminels qui ne cherchent que leur profit tout en les traitant comme des marchandises.

Le cadre institutionnel et législatif égyptien pour faire face au phénomène

J'aimerais saisir cette occasion pour vous informer sur la politique et le cadre institutionnel et législatif adopté par l'Egypte pour combattre la migration clandestine. Le gouvernement égyptien aborde les questions de migration à travers une approche globale qui assure à notre jeunesse des chances dans leur pays, de manière à ce qu'ils prennent la décision d'émigrer par option non par désespoir. Par conséquent, la perspective de l'Egypte 2030 adoptée par le gouvernement égyptien tend à créer des chances de travail ; atténuer la pauvreté ; améliorer les conditions sociales et économiques des catégories les plus vulnérables ; et, réaliser le développement durable. D'autre part, le gouvernement égyptien s'applique à promouvoir l'émigration sûre et organisée du fait qu'il a la conviction qu'élargir les canaux légitimes d'émigration et de déplacement de la main d'œuvre est susceptible d'offrir aux jeunes des chances de gagner leur vie sur les plans régional et international.

Au cours des dernières années, l'Egypte a enregistré un grand succès en matière de promotion de ses cadres juridiques et institutionnelles de lutte contre la fraude des émigrants et le trafic de chair humaine sur son territoire. L'Egypte compte parmi les premiers Etats de la région ayant adopté, en 2016, une loi incriminant la fraude des émigrants, loi qui vient d'être remaniée il y a quelques mois pour aggraver les peines en cas de crimes commis par des



D'après les statistiques de l'Organisation internationale pour les migrations, que le nombre des migrants en Egypte passe de 6 millions en 2018 à 9 millions en 2022, 16% des migrants interviewés par l'Organisation indiquent qu'ils sont venus en Egypte comme pays transitaire vers l'Europe soit légalement ou illégalement. Nous pouvons, certes, en imaginer l'impact sur nos frontières.

Le gouvernement égyptien aborde les questions de migration à travers une approche globale qui assure à notre jeunesse des chances dans leur pays, de manière à ce qu'ils prennent la décision d'émigrer par option non par désespoir. Par conséquent, la perspective de l'Egypte 2030 adoptée par le gouvernement égyptien tend à créer des chances de travail ; atténuer la pauvreté ; améliorer les conditions sociales et économiques des catégories les plus vulnérables

réseaux transnationaux, ou si les victimes sont des enfants. Elle a établi des lignes d'assistance et des mécanismes référentiels afin de soutenir les victimes exploitées. Par ailleurs, le gouvernement a consacré un refuge pour accueillir les femmes et filles en péril et les victimes de trafic.

En outre et étant donné la situation de l'Egypte dans une région confrontée à de grands défis en matière de sécurité compromettant la capacité de certains autres Etats de contrôler leurs frontières, les forces de la garde-frontière égyptiennes et les gardes-côtes ont déployé des efforts formidables pour combattre les réseaux criminels transnationaux impliqués dans le trafic des émigrants. En plus, une formation continue et un renforcement des capacités sont dispensés à toutes les autorités nationales responsables de la gestion des frontières pour leur permettre de bien remplir leur rôle.

Il est également à souligner que, d'après les statistiques de l'Organisation internationale pour les migrations, que le nombre des migrants en Egypte passe de 6 millions en 2018 à 9 millions en 2022, 16% des migrants interviewés par l'Organisation indiquent qu'ils sont venus en Egypte comme pays transitaire vers l'Europe soit légalement ou illégalement. Nous pouvons, certes, en imaginer l'impact sur nos frontières.

Trouver des solutions grâce à une coopération conjointe

J'espère que cet atelier contribue à renforcer les capacités nationales et à soutenir ce groupe d'experts compétents qui ne manqueront pas d'être les acteurs principaux dans leurs institutions nationales respectives quant au transfert du savoir acquis au cours des différentes séances prévues de l'atelier.

Je suis sûr que l'échange de savoir et d'expérience entre les pays de nos deux régions sera de nature à enrichir les discussions et à nous permettre d'identifier les défis et les solutions pour combattre ce crime, aussi bien qu'à promouvoir la coopération tant bilatérale que régionale dans l'avenir. D'autant plus qu'il y a un gros défi qui touche la lutte contre ce crime, car la nature clandestine de la fraude des migrants empêche l'ouverture d'enquêtes sauf si les autorités repèrent des incidents spécifiques. Et pourtant et tenant compte des types connus de tentatives de fraude des migrants, les autorités policières et le parquet général peuvent être en mesure d'identifier les types suspects. Une fois ceux-ci identifiés, des mesures proactives peuvent être prises. Par exemple, connaître que le nombre d'émigrants illégaux d'une nationalité donnée et partant d'un Etat côtier, peut attirer l'attention de la police, même si aucun bateau transportant de tels émigrants n'est intercepté. En pareil cas, il se peut que la police surveille de près le trafic maritime dans certains itinéraires et régions, établisse des contacts informels avec les forces de l'ordre du pays d'origine ou de transit et continue à collecter les renseignements.

Les enquêtes faites concernant la fraude des migrants mettent en relief des défis multiples. Tout d'abord, la « marchandise » en fraude c'est les humains. D'autre part, la vie et la sûreté des impliqués (non seulement les migrants en fraude) doivent être préservées (voir unité 2). En plus, le caractère transnational de ce crime signifie qu'il est probable de trouver des preuves y afférentes à l'étranger, ce qui veut dire qu'il faut absolument que tous les Etats coopèrent. Or, peut-être ces derniers ne sont pas en mesure de coopérer ou ne veulent pas (voir unité 11 de la série d'unités universitaires sur le crime organisé). Les autres défis concernent la réticence des témoins à témoigner à l'encontre des fraudeurs de peur de leur vengeance. S'ajoute à tout cela la difficulté de s'adapter aux méthodes de travail des groupes criminels organisés (comme le paiement par mandat au lieu des systèmes bancaires officiels).

La nécessité d'une coopération internationale (Le cas de l'Autriche)



Mme/ Martina Berger

Responsable de la migration et de la coopération internationale au ministère autrichien des Affaires étrangères

Pour ceux qui connaissent l'agenda international en matière de migration, cette déclaration faite par Michael Spindelegger (Directeur général de l'ICMPD) lors de la Conférence de Vienne sur les migrations 2022 pourrait sembler plutôt affirmative qu'un signal d'alarme. Pour l'Union européenne, ce chemin a déjà commencé avant la guerre en Ukraine, et même avant la crise des réfugiés en 2015.

C'était dans la ville finlandaise de Tampere, où il y a 23 ans, les États membres se sont réunis pour définir l'avenir des politiques européennes en matière de migration et d'asile. C'était une époque où l'Europe venait de faire face à ce qui était alors la crise des réfugiés la plus importante depuis la Seconde Guerre mondiale. La déclaration finale de Tampere adoptée par le Conseil européen en octobre 1999 a souligné la nécessité de renforcer les partenariats et la coopération avec les pays extérieurs à l'Union européenne dans la gestion des flux migratoires. Tampere a clairement déclaré qu'aucune nation ne peut gérer la migration sans coopération internationale.

Cependant, les progrès sur de nombreux engagements du sommet de Tampere sont restés limités. Cela est devenu évident dans les années 2015 et 2016, où l'Union européenne a eu du mal à gérer le plus grand afflux de migrants depuis l'éclatement de la Yougoslavie au début des années 1990.

La soi-disant crise des réfugiés de 2015 a remis en question le système que l'Union européenne avait construit au cours des vingt dernières années. Les années 2015 et 2016 ont montré à l'Europe que nous n'étions pas prêts à relever les défis migratoires contemporains et à faire preuve de résilience aux crises, et que beaucoup de travail restait à faire.

Entre le 5 septembre et le 31 décembre 2015, près de 800 000 personnes ont voyagé vers ou via l'Autriche et via la Hongrie ou la Slovaquie. Le 27 août 2015, 71 cadavres ont été découverts dans un camion à Parndorf / Burgenland après une opération de contrebande depuis la Hongrie. Cette tragédie de pertes humaines a été accueillie avec un énorme écho en Autriche: la société civile s'est rassemblée dans toute l'Autriche pour soutenir l'accueil des réfugiés et des migrants dans un esprit de solidarité, tout en laissant la population dévastée en tant que témoins oculaires d'un système dysfonctionnel.

En fait, en termes de profit criminel, aucune autre année

Tout comme l'Égypte, l'Autriche considère la coopération internationale en matière d'asile comme d'une importance primordiale.

n'a dû être plus lucrative pour les facilitateurs que 2015. Selon Europol, plus d'un million de migrants sont entrés illégalement dans l'Union européenne en 2015. Environ 90 pour cent de ces personnes ont utilisé les services offerts par les facilitateurs. Les réseaux de passeurs de migrants auraient réalisé un chiffre d'affaires compris entre trois et six millions d'euros en 2015, soit à peu près autant que le trafic d'armes ou de drogue.

D'après Europol, l'activité de migration est l'activité à la croissance la plus rapide avec la croissance la plus significative depuis 2015 en Europe. Les alliances sont particulièrement importantes dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée, comme le trafic d'êtres humains ou la traite des personnes.

En 2016, le Service de renseignement criminel Autrichien (BK) a ouvert un nouveau Bureau opérationnel conjoint (JOO) de lutte contre le trafic et la traite des êtres humains à Vienne. Le JOO sert de plate-forme opérationnelle régionale pour les enquêtes internationales sur les groupes criminels organisés de trafic de migrants. Pendant les phases critiques de l'enquête d'une opération, le JOO vise à impliquer des enquêteurs internationaux afin de travailler en collaboration sur un cas. Les enquêteurs étrangers sont déployés en permanence sur une base opérationnelle. Le facteur clé avait été le cas susmentionné de 71 cadavres retrouvés dans un camion frigorifique sur l'autoroute A4 de l'est près de Parndorf / Burgenland en août 2015. Cette affaire a démontré à quel point une coopération policière internationale rapide est



Une des séances de l'atelier à la Conférence

importante pour élucider des affaires de ce genre. Sur la base d'une coopération de longue date avec les autorités hongroises et bulgares, la première arrestation a été effectuée quelques heures seulement après la découverte des cadavres dans le camion. Trois jours plus tard, six personnes soupçonnées de cause probable étaient déjà en détention - un homme d'affaires bulgare et cinq ressortissants hongrois. Europol a également participé aux enquêtes. La raison de la création du nouveau bureau d'enquête en Autriche pourrait également avoir été la situation stratégique de l'Autriche et son expérience de coopération avec les pays des Balkans.

La base juridique de la coopération transfrontalière est la Convention de coopération policière pour l'Europe du Sud-Est (PCC SEE). Cet accord multilatéral permet aux États des Balkans de coopérer avec les forces de police des pays de l'UE au niveau opérationnel. Le PCC SEE est la base juridique multilatérale la plus importante pour la coopération policière opérationnelle avec les pays d'Europe du Sud-Est dans les domaines de la migration, de la criminalité organisée, du terrorisme et de l'extrémisme.

Considéré comme un élément de soutien de la coopération policière transfrontalière, le JOO s'est avéré être une réussite dans la lutte contre le trafic de migrants et de la traite des êtres humains et a contribué à accroître considérablement les capacités de l'Autriche en matière de coopération internationale.

La coopération internationale n'est pas seulement une formule gagnante mais une nécessité pour contrer les activités qui ne s'arrêtent pas aux frontières.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes: entre le 24 et le 30 octobre 2022, 28 pays européens ont uni leurs forces pour cibler le trafic de drogue et d'armes à feu, le trafic de migrants et la traite des êtres humains. Dans le domaine de la traite, 18.430 agents ont été impliqués, 254 personnes arrêtées et 910 victimes potentielles ainsi que 115 trafiquants présumés

En 2022, l'Autriche a reçu le plus grand nombre de demandes d'asile dans l'Union européenne après Chypre. En outre, environ 55 800 réfugiés ukrainiens, pour la plupart des femmes et des enfants, sont accueillis en Autriche avec un statut de protection temporaire.

identifiés. L'Autriche et l'Espagne se sont coordonnées dans ces deux domaines d'activités, y compris des inspections intensives aux frontières extérieures de l'UE ainsi que des opérations spéciales.

Les 22 et 23 juillet 2020, lors d'une Conférence ministérielle du Forum de Salzbourg, la "Déclaration de Vienne sur la lutte efficace contre la migration irrégulière le long de la Route de la Méditerranée orientale" a été adoptée et le "JCP" (= Plate-forme de Coordination conjointe) est né. Le "Forum de Salzbourg" joue également un rôle important pour l'Autriche car il est devenu le partenariat de sécurité régional le plus important et constitue une plate-forme importante pour la coopération multilatérale sur les questions de sécurité régionale, d'autant plus que l'Autriche est considérablement accablée par la migration irrégulière le long de la route de la Méditerranée orientale passant par les pays des Balkans occidentaux.

L'un des moyens par lesquels la République d'Autriche a fait progresser la coopération internationale est sa participation active aux dialogues sur les migrations tels que les processus de Khartoum et de Rabat. Les processus régionaux constituent un forum précieux pour faciliter le partage d'informations et une opportunité pour un engagement et une coopération plus étroits entre l'Afrique et l'Europe.



Palais inférieur de Vienne-le siège du groupe de Khartoum en Autriche

Selon son mandat délicat, le JCP contribue à l'amélioration de la coopération opérationnelle dans la gestion régionale des migrations selon quatre piliers: l'asile, la gestion des frontières, le retour et la lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains. Le JCP a commencé ses activités le 1er janvier 2021 et a rapidement établi des contacts avec la Commission européenne, les agences de l'UE, les États membres intéressés, les organisations internationales et les partenaires de la région des Balkans occidentaux. En faisant correspondre les besoins (opérationnels) des pays des Balkans occidentaux avec les offres potentielles des donateurs et l'analyse situationnelle des nouveaux développements pour assurer des réactions rapides, le JCP a le potentiel de répondre aux demandes en cours de route dès qu'elles se présentent. Les expériences du JCP jusqu'à présent démontrent que l'approche globale assure également la résilience aux développements externes tels que la pandémie ou les nouvelles situations de conflit. La coopération intergouvernementale est toujours un élément essentiel du travail conjoint.

Tout comme l'Égypte, l'Autriche considère la coopération internationale en matière d'asile comme d'une importance primordiale. Depuis son entrée en vigueur, l'Autriche a fidèlement honoré ses engagements au titre de la Convention de Genève sur les réfugiés ainsi que du Pacte mondial sur les réfugiés. Il existe également de nombreux principes supérieurs qui ont été adoptés à Tampere. Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, dont l'un des principaux objectifs est d'alléger la pression sur les pays d'accueil, le Programme gouvernemental de l'Autriche 2020 – 2024 prévoit le renforcement de la protection dans la région, la réduction des causes profondes de la migration irrégulière et l'établissement de partenariats migratoires avec les pays concernés en tant que priorités clés.

Depuis le premier Forum mondial sur les réfugiés en décembre 2019, l'Autriche a augmenté ses contributions financières au UNHCR à plus de 10 millions d'euros en

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : entre le 24 et le 30 octobre 2022, 28 pays européens ont uni leurs forces pour cibler le trafic de drogue et d'armes à feu, le trafic de migrants et la traite des êtres humains. Dans le domaine de la traite, 18.430 agents ont été impliqués, 254 personnes arrêtées et 910 victimes potentielles ainsi que 115 trafiquants présumés identifiés

2020 et plus de 20 millions d'euros en 2021, ce qui est un record pour notre pays. Avec un nombre d'environ 160 000 personnes bénéficiant d'une protection internationale depuis 2015, l'Autriche reste elle-même parmi les États européens accueillant le plus grand nombre de réfugiés par rapport à sa population. Jusqu'à présent, en 2022, l'Autriche a reçu le plus grand nombre de demandes d'asile dans l'Union européenne après Chypre. En outre, environ 55 800 réfugiés ukrainiens, pour la plupart des femmes et des enfants, sont accueillis en Autriche avec un statut de protection temporaire.

L'un des moyens par lesquels la République d'Autriche a fait progresser la coopération internationale est sa participation active aux dialogues sur les migrations tels que les processus de Khartoum et de Rabat. Les processus régionaux constituent un forum précieux pour faciliter le partage d'informations et une opportunité pour un engagement et une coopération plus étroits entre l'Afrique et l'Europe. Les fortes contributions de l'Égypte, en particulier au processus de Khartoum, sont très appréciées.

Comme l'indique la citation introductive du présent article, nous ne pouvons pas toujours prédire les défis qui découleront des tendances migratoires et des situations de conflit. Cependant, le passé le démontre: Si les États se tournent davantage pour coopérer les uns avec les autres, alors qu'il est impossible pour un pays d'agir efficacement seul, cela maximisera les potentiels de la migration tout en minimisant ses défis.



Contact avec l'Autorité de Contrôle Administratif

Site Web de l'Autorité:

www.aca.gov.eg

Contact direct avec les responsables de l'Autorité au siège:
Veuillez consulter le site Web de l'Autorité

Hotline :

16100

Poste Egyptienne / Télégraphe

Page officielle de Facebook:

[facebook.com/ACAEgypt](https://www.facebook.com/ACAEgypt)

Télécopie du Siège de l'Autorité :

0222915403

Télécopies des bureaux régionaux de l'Autorité dans les gouvernorats:

Veuillez consulter le site Web de l'Autorité



الالتزام بالتميز

ENGAGEMENT ENVERS L'EXCELLENCE

Contact avec

l'Académie Égyptienne de Lutte contre la Corruption :
Veuillez consulter le site web de l'Académie

academy.aca.gov.eg

Courriel de l'Académie:

national.anticorruption.academy@aca.gov.eg

Courriel du magazine:

Damir_alwatan@aca.gov.eg



الوطن فلسفة



الأكاديمية الوطنية
لمكافحة الفساد
EACA

مركز بحوث ودراسات منع ومكافحة الفساد
CRSPCC